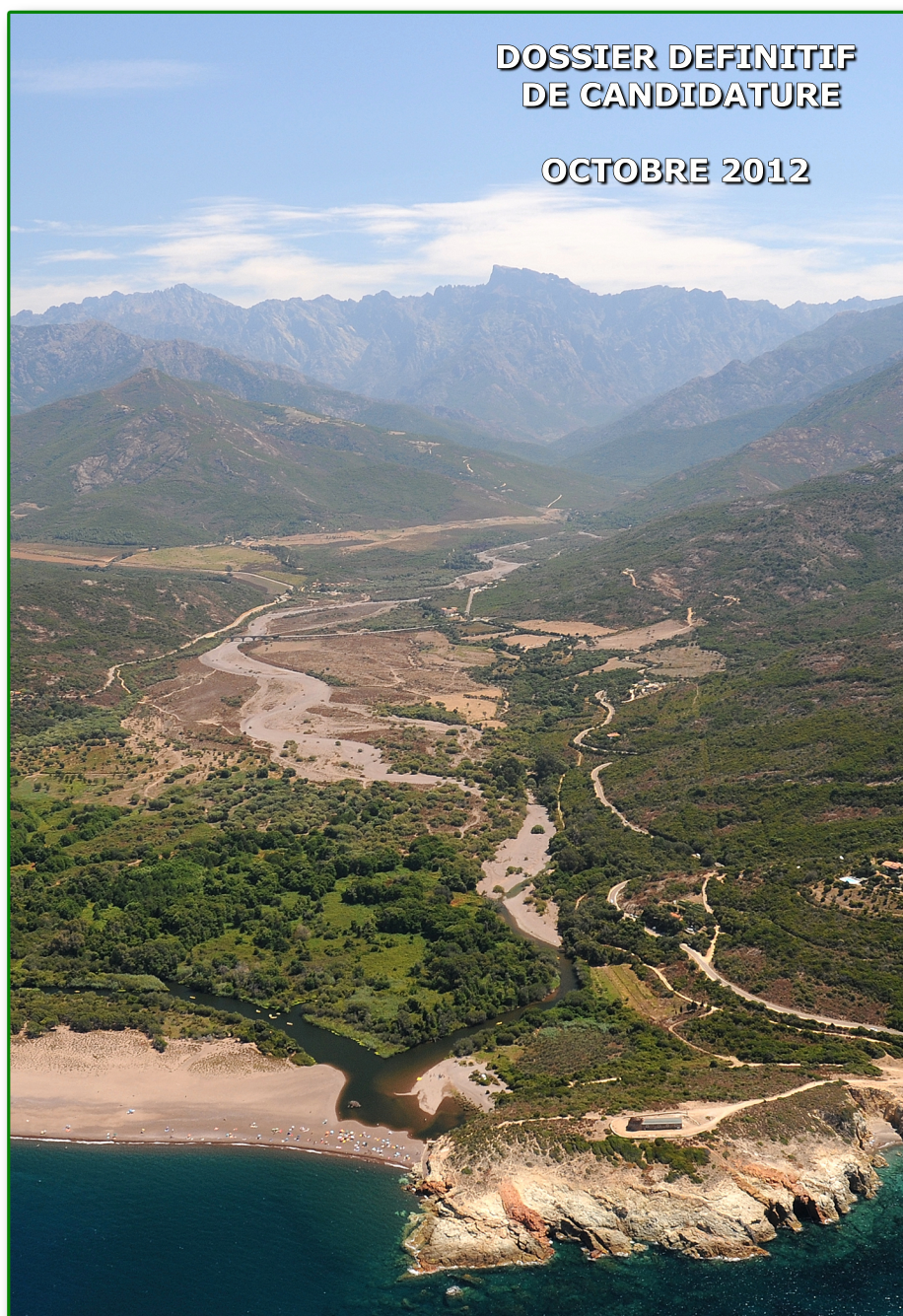




DOSSIER DEFINITIF
DE CANDIDATURE

OCTOBRE 2012

SOMMAIRE

I.	SYNTHESE DU PROGRAMME D’ACTIONS DU CONTRAT DE RIVIERE FANGU.....	2
II.	PHASAGE DES ACTIONS DU CONTRAT DE RIVIERE FANGU	6
III.	TABLEAU DE CONCORDANCE DU SDAGE DE CORSE ET DU CONTRAT : OF DU SDAGE / PROGRAMME DE MESURE / CONTRAT DE RIVIERE	8
IV.	SYNTHESE DE LA PROGRAMMATION FINANCIERE DU CONTRAT DE RIVIERE FANGU.....	11
V.	CAHIER DES FICHES ACTIONS DU CONTRAT DE RIVIERE FANGU.....	18

I. SYNTHÈSE DU PROGRAMME D' ACTIONS DU CONTRAT DE RIVIERE FANGU

VOLET A : Travaux de lutte contre la pollution						
Sous Volet A1 : assainissement domestique						
Code	Actions	Maître d'ouvrage	Coût estimé (en € HT)	Phasage	Prio.	N° page
A-1-1	Programme de réduction des entrées d'eau claires parasites sur le réseau d'assainissement collectif de Galéria : - Etudes - Travaux	Commune de Galéria	12 000 € 64 000 €	1	1 1	18
A-1-2	Mise en conformité de la station d'épuration de Galéria et adaptation des ouvrages à la charge polluante entrante	Commune de Galéria	61 000 €	1	1	20
A-1-3	Mise en place d'un système de collecte et de traitement des eaux usées du hameau de Montestremu	Commune de Manso	374 000 €	2	2	21
A-1-4	Etudes et travaux de mise aux normes des dispositifs d'assainissement non collectif des communes de Galéria et de Manso	Communes de Galéria et de Manso	340 000 €	2	1	23
A-1-5	Mise en place de sanitaires à proximité des sites de baignade fréquentés en période estivale	Communes de Galéria et de Manso	40 000 €	1	1	25
Sous Volet A2 : gestion des pollutions diffuses						
Code	Actions	Maître d'ouvrage	Coût estimé (en € HT)	Phasage	Prio.	N° page
A-2-1	Etablissement des profils de baignade des communes de Galéria et Manso	Communes de Galéria et de Manso	p.m. (22 000 €)	1	1	27
Total des actions déjà financées (en € HT)			22 000 €			
Total des actions à financer (en € HT)			891 000 €			

**VOLET B1 : Gestion et protection des cours d'eau
et des milieux aquatiques**

Sous Volet B1-1 : gérer et protéger les zones humides

Code	Actions	Maître d'ouvrage	Coût estimé (en € HT)	Phasage	Prio.	N° page
B1-1-1	Acquisition de zones humides à l'embouchure du Fangu	Conservatoire du littoral	Donnée non publique	1 et 2	1	29
B1-1-2	Révision du plan de gestion de l'embouchure du Fangu	Conservatoire du littoral	En régie	1	1	30
B1-1-3	Mise en œuvre du plan de gestion de l'embouchure du Fangu	A déterminer	A déterminer	2	2	31

Sous Volet B1-2 : gérer la ressource piscicole

Code	Actions	Maître d'ouvrage	Coût estimé (en € HT)	Phasage	Prio.	N° page
B1-2-1	Création de deux réserves temporaires de pêche assorties d'un plan de gestion sur les ruisseaux de Rocce et Bocca Bianca	FCPPMA	6 000 €	1	2	32
B1-2-2	Etudes génétiques des populations de truites du Fangu	FCPPMA	6 000 €	1 et 2	2	33

Sous Volet B1-3 : améliorer la connaissance de la qualité des eaux du Fangu

Code	Actions	Maître d'ouvrage	Coût estimé (en € HT)	Phasage	Prio.	N° page
B1-3-1	Etude hydrobiologique du Fangu	PNRC	8 000 €	1	1	35
Total des actions à financer (en € HT)			20 000 €			

VOLET B2 : Gestion des risques liés aux crues

Sous Volet B2-1 : amélioration de la prévention, de la protection et de la sauvegarde

Code	Actions	Maître d'ouvrage	Coût estimé (en € HT)	Phasage	Prio.	N° page
B2-1-1	Réalisation des plans communaux de sauvegarde des communes de Galéria et Manso	Communes de Galéria et de Manso	En régie	1	1	36
Total des actions à financer (en € HT)						

Volet B3 : Gestion de la ressource

Sous Volet B3-1 : optimisation de la gestion de la ressource d'eau potable

Code	Actions	Maître d'ouvrage	Coût estimé (en € HT)	Phasage	Prio.	N° page
B3-1-1	Travaux d'alimentation en eau potable sur Galéria : - Mise à jour du SDAEP - Travaux 1^{ère} tranche - Travaux 2^{ème} tranche	Commune de Galéria	p.m. (30 000 €) p.m. (284 000 €) A déterminer	1	1 1 1	37
B3-1-2	Recherche de ressources de substitution à la prise en rivière de la Cavichja pour l'AEP de la commune de Manso : - Recherche d'eau par forages - Dossier et procédure réglementaire	Commune de Manso	p.m. (70 000 €) 20 000 €	1	1 1	39
B3-1-3	Mobilisation et raccordement des forages de la commune de Manso	Commune de Manso	473 800 €	1	1	41
B3-1-4	Etude des potentialités d'exploitation du puits du Fangu pour l'alimentation de Galéria et actualisation de la DUP	Commune de Galéria	22 000 €	1	1	43
B3-1-5	Mise en place de pratiques économes en eau (déplacement et remplacement de compteurs particuliers)	Communes de Galéria et de Manso	159 290 €	1	1	46
B3-1-6	Mise en place de pratiques économes en eau	Communes de Galéria et de Manso	A déterminer	2	2	48

Sous Volet B3-2 : mise en conformité des infrastructures liées à la prise de Cavichja

Code	Actions	Maître d'ouvrage	Coût estimé (en € HT)	Phasage	Prio.	N° page
B3-2-1	Finalisation de la procédure de régularisation administrative de la prise en rivière de Cavichja	OEHC	En régie	1	1	49
B3-2-2	Travaux de mise en conformité des infrastructures OEHC	OEHC	146 000 €	2	2	51
Total des actions déjà financées (en € HT)			384 000 €			
Total des actions à financer (en € HT)			821 090 €			

Volet C : Animation, sensibilisation et communication

Sous volet C1 : sensibilisation et communication

Code	Actions	Maître d'ouvrage	Coût estimé (en € HT)	Phasage	Prio.	N° page
C1-1	Mise en œuvre d'actions de communication et de sensibilisation dans le domaine de l'eau	PNRC	18 000 €	1 et 2	2	53

Sous volet C2 : animation

Code	Actions	Maître d'ouvrage	Coût estimé (en € HT)	Phasage	Prio.	N° page
C2-1	Bilan intermédiaire du Contrat de Rivière	PNRC	En régie	1	2	54
C2-2	Etude bilan final / évaluation et prospective du Contrat de Rivière	PNRC	10 000 €	2	2	55
C2-3	Animation, suivi et évaluation de la démarche	PNRC	57 805 €	1 et 2	1	56
Total des actions à financer (en € HT)			85 805 €			

II. PHASAGE DES ACTIONS DU CONTRAT DE RIVIERE FANGU

2013	2014	2015	Bilan à mi- parcours	2016	2017
Phase 1					
Action A-1-1					
Action A-1-2					
	Action A-1-5				
Action A-2-1					
Action B1-1-2					
Action B1-2-1					
Action B1-3-1					
Action B2-1-1					
Action B3-1-1					
Action B3-1-2					
Action B3-1-3					
	Action B3-1-4				
Action B3-1-5					
Action B3-2-1					
Phases 1 et 2					
Action B1-1-1					
	Action B1-1-3				
Action B1-2-2					
Action C1-1					
		Action C2-1			
Action C2-3					
Phase 2					
				Action A-1-3	
				Action A-1-4	
				Action B3-1-6	
				Action B3-2-2	
					Action C2-2

III. TABLEAU DE CONCORDANCE DU SDAGE DE CORSE ET DU CONTRAT : OF DU SDAGE / PROGRAMME DE MESURE / CONTRAT DE RIVIERE

Action du Contrat	OF du SDAGE de Corse	Mesures du PdM
Lutte contre les pollutions		
A-1-1 : Programme de réduction des entrées d'eau claires parasites sur le réseau d'assainissement collectif de Galéria	OF 2A : Poursuivre la lutte contre la pollution	
A-1-2 : Mise en conformité de la station d'épuration de Galéria et adaptation des ouvrages à la charge polluante entrante	OF 2A : Poursuivre la lutte contre la pollution	
A-1-3 : Mise en place d'un système de collecte et de traitement des eaux usées du hameau de Montestremu	OF 2A : Poursuivre la lutte contre la pollution	
A-1-4 : Travaux de mise en conformité de l'assainissement non collectif de Galéria et de Manso	OF 2A : Poursuivre la lutte contre la pollution	
A-1-5 : Mise en place de sanitaires à proximité des sites de baignade fréquentés en période estivale	OF 2A : Poursuivre la lutte contre la pollution	
A-2-1 : Etablissement des profils de baignade des communes de Galéria et Manso	OF 2B : Evaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé	Mesure de base : Directive baignade
Gestion et protection des cours d'eau et des milieux aquatiques		
B1-1-1 : Acquisition de zones humides à l'embouchure du Fangu	OF 3C : poursuivre la préservation et la restauration des zones humides et engager leur gestion et leur reconquête	
B1-1-2 : Révision du plan de gestion de l'embouchure du Fangu	OF 3C : poursuivre la préservation et la restauration des zones humides et engager leur gestion et leur reconquête	
B1-1-3 : Mise en œuvre du plan de gestion de l'embouchure du Fangu	OF 3C : poursuivre la préservation et la restauration des zones humides et engager leur gestion et leur reconquête	
B1-2-1 : Création de deux réserves temporaires de pêche assorties d'un plan de gestion sur les ruisseaux de Rocce et Bocca Bianca	OF 3B : Intégrer la gestion des espèces faunistiques et floristiques dans les politiques de gestion de l'eau	
B1-2-2 : Etudes génétiques des populations de truites du Fangu	OF 3B : Intégrer la gestion des espèces faunistiques et floristiques dans les politiques de gestion de l'eau	
B1-3-1 : Etude hydrobiologique du Fangu	OF 3A : Préserver les milieux aquatiques	
Gestion des risques liés aux crues		
B2-1-1 : Réalisation des plans communaux de sauvegarde des communes de Galéria et Manso	Dans son chapitre concernant les inondations, le SDAGE préconise, entre autre, d'améliorer la	

	gestion de crise en agissant le plus en amont possible et apprendre à mieux vivre la crise par : - la mise en œuvre de plans communaux de sauvegarde définis par la loi de modernisation de la sécurité civile d'août 2004 ; - la diffusion à la population de l'information sur la conduite à tenir avant, pendant et après la crise ; - l'organisation d'exercices d'évacuation	
Gestion de la ressource		
B3-1-1 : Travaux d'alimentation en eau potable sur Galéria	OF 1 : Assurer l'équilibre quantitatif de la ressource en eau en anticipant les conséquences des évolutions climatiques, les besoins de développement et d'équipement	Mesure complémentaire 1-04 : « Définir des modalités de gestion de la ressource en eau en situation de pénurie »
B3-1-2 : Recherche de ressources de substitution à la prise en rivière de la Cavichja pour l'AEP de la commune de Manso	OF 1 : Assurer l'équilibre quantitatif de la ressource en eau en anticipant les conséquences des évolutions climatiques, les besoins de développement et d'équipement	Mesure complémentaire 1-04 : « Définir des modalités de gestion de la ressource en eau en situation de pénurie »
B3-1-3 : Mobilisation et raccordement des forages	OF 1 : Assurer l'équilibre quantitatif de la ressource en eau en anticipant les conséquences des évolutions climatiques, les besoins de développement et d'équipement	Mesure complémentaire 1-04 : « Définir des modalités de gestion de la ressource en eau en situation de pénurie »
B3-1-4 : Etude des potentialités d'exploitation du puits du Fangu pour l'alimentation de Galéria en vue d'une actualisation de la DUP	OF 1 : Assurer l'équilibre quantitatif de la ressource en eau en anticipant les conséquences des évolutions climatiques, les besoins de développement et d'équipement	Mesure complémentaire 1-04 : « Définir des modalités de gestion de la ressource en eau en situation de pénurie »
B3-1-5 et B3-1-6 : Mise en place de pratiques économes en eau (pose de compteurs)	OF 1 : Assurer l'équilibre quantitatif de la ressource en eau en anticipant les conséquences des évolutions climatiques, les besoins de développement et d'équipement	Mesure complémentaire 1-04 : « Définir des modalités de gestion de la ressource en eau en situation de pénurie »
B3-2-1 : Finalisation de la procédure de régularisation administrative de la prise en rivière de Cavichja	OF 2B : Evaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé humaine	
B3-2-2 : Travaux de mise en conformité des infrastructures OEHC	OF 2B : Evaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé humaine	
Animation, sensibilisation et communication		
C1-1 : Mise en œuvre d'actions de communication et de sensibilisation dans le domaine de l'eau	OF 4 : Mettre en cohérence la gestion concertée de l'eau avec l'aménagement et le développement durable de l'île	Mesure complémentaire 4-02 : « Mettre en place un dispositif de gestion concertée »

C2-1 : Bilan intermédiaire du Contrat de Rivière	OF 4 : Mettre en cohérence la gestion concertée de l'eau avec l'aménagement et le développement durable de l'île	Mesure complémentaire 4-02 : « Mettre en place un dispositif de gestion concertée »
C2-2 : Bilan final du Contrat de Rivière	OF 4 : Mettre en cohérence la gestion concertée de l'eau avec l'aménagement et le développement durable de l'île	Mesure complémentaire 4-02 : « Mettre en place un dispositif de gestion concertée »
C2-3 : Animation, suivi et évaluation de la démarche	OF 4 : Mettre en cohérence la gestion concertée de l'eau avec l'aménagement et le développement durable de l'île	Mesure complémentaire 4-02 : « Mettre en place un dispositif de gestion concertée »

IV. SYNTHÈSE DE LA PROGRAMMATION FINANCIÈRE DU CONTRAT DE RIVIÈRE FANGU

Montant total du Contrat de Rivière Fangu

Volet	Montant (en € HT)	Auto- financement	Agence de l'eau	CTC	Cg 2B	OEC	DREAL
Lutte contre les pollutions	891 000 €	261 200 €	271 700 €	211 550 €	146 550 €	-	-
Gestion et protection des cours d'eau et des milieux aquatiques	20 000 €	1 600	4 000	-	-	2 400	12 000 €
Gestion des risques liés aux crues	En régie	-	-	-	-	-	-
Gestion de la ressource	327 290 €	65 458 €	102 587 €	79 622,5 €	79 622,5 €	-	-
	493 800 €	A déterminer				-	-
Animation, sensibilisation et communication	85 805 €	34 503 €	42 903 €	-	-	8 400 €	-
Montant par financeurs (en € HT)	1 324 095 €	362 761 €	421 190 €	291 172,5 €	226 172,5 €	10 800 €	12 000 €
Montant avec plan de financement à déterminer	493 800 €	A déterminer				-	-
% de participation	100%	27,4%	31,8%	22%	17,1%	0,8%	0,9%

Plan de financement du Contrat Rivière Fangu / tableaux synthétiques par année (hors sous-volets B1-1)

Synthèse de l'année 2013

Volet	Montant (en € HT)	Maître d'ouvrage	Auto- financement	Agence de l'eau	CTC	Cg 2B	OEC	DREAL
Lutte contre les pollutions	137 000 €	Commune de Galéria	27 400 €	43 500 €	33 050 €	33 050	-	-
Gestion et protection des cours d'eau et des milieux aquatiques	3 200 €	Fédération de la Corse pour la pêche	-	-	-	-	-	3 200 €
	8 000 €	Parc Naturel Régional de Corse	1 600 €	4 000 €	-	-	2 400 €	-
Gestion des risques liés aux crues	En régie	Communes de Galéria et Manso	-	-	-	-	-	-
Gestion de la ressource	105 000 €	Commune de Galéria	21 000 €	31 500 €	26 250 €	26 250	-	-
	493 800 €	Commune de Manso	A déterminer				-	-
	54 290 €	Commune de Manso	10 858 €	16 287 €	13 572 €	13 572 €	-	-
Animation, sensibilisation et communication	15 161 €	Parc Naturel Régional de Corse	6 500 €	7 581 €	-	-	1 080 €	-
Montant par financeurs (en € HT)	322 651 €	-	67 358 €	102 868 €	72 872 €	72 872 €	3 480 €	3 200 €
Gestion de la ressource (plan de financement à déterminer)	493 000 €	-	A déterminer				-	-
% de participation	100%	-	20,9%	31,9%	22,6%	22,6%	1%	1%

Synthèse de l'année 2014

Volet	Montant (en € HT)	Maître d'ouvrage	Auto- financement	Agence de l'eau	CTC	Cg 2B	OEC	DREAL
Lutte contre les pollutions	20 000 €	Commune de Galéria	4 000 €	6 000 €	-	10 000 €	-	-
	20 000 €	Commune de Manso	4 000 €	6 000 €	-	10 000 €	-	-
Gestion et protection des cours d'eau et des milieux aquatiques	3 200 €	Fédération de la Corse pour la pêche	-	-	-	-	-	3 200 €
Gestion des risques liés aux crues	-	-	-	-	-	-	-	-
Gestion de la ressource	22 000 €	Commune de Galéria	4 400 €	11 000 €	3 300	3 300 €	-	-
Animation, sensibilisation et communication	15 161 €	Parc Naturel Régional de Corse	6 500 €	7 581 €	-	-	1 080 €	-
Montant par financeurs (en € HT)	80 361 €	-	18 900 €	30 581 €	3 300 €	23 300 €	1 080 €	3 200 €
% de participation	100%	-	23,5%	38,1%	4,1%	29%	1,3%	4%

Synthèse de l'année 2015

Volet	Montant (en € HT)	Maître d'ouvrage	Auto- financement	Agence de l'eau	CTC	Cg 2B	OEC	DREAL
Lutte contre les pollutions	-	-	-	-	-	-	-	-
Gestion et protection des cours d'eau et des milieux aquatiques	3 200 €	Fédération de la Corse pour la pêche	-	-	-	-	-	3 200 €
Gestion des risques liés aux crues	-	-	-	-	-	-	-	-
Gestion de la ressource	-	-	-	-	-	-	-	-
Animation, sensibilisation et communication	15 161 €	Parc Naturel Régional de Corse	6 500 €	7 581 €	-	-	1 080 €	-
Montant par financeurs (en € HT)	18 361 €	-	6 500 €	7 581 €	-	-	1 080 €	3 200 €
% de participation	100%	-	35,4%	41,3%			5,9%	17,4%

Synthèse de l'année 2016

Volet	Montant (en € HT)	Maître d'ouvrage	Auto- financement	Agence de l'eau	CTC	Cg 2B	OEC	DREAL
Lutte contre les pollutions	212 500 €	Commune de Galéria	94 375 €	65 000 €	53 125 €	-	-	-
	501 500 €	Commune de Manso	131 425 €	151 200 €	125 375 €	93 500 €	-	-
Gestion et protection des cours d'eau et des milieux aquatiques	1 200 €	Fédération de la Corse pour la pêche	-	-	-	-	-	1 200 €
Gestion des risques liés aux crues	-	-	-	-	-	-	-	-
Gestion de la ressource	A déterminer	Commune de Galéria	A déterminer				-	-
	A déterminer	Commune de Manso	A déterminer				-	-
	146 000 €	Office d'Equipe- ment Hydraulique de Corse	29 200 €	43 800 €	36 500 €	36 500 €	-	-
Animation, sensibilisation et communication	15 161 €	Parc Naturel Régional de Corse	6 500 €	7 581 €	-	-	1 080 €	-
Montant par financeurs (en € HT)	876 361 €	-	261 500 €	267 581 €	215 000 €	130 000 €	1 080 €	1 200 €
% de participation	100%	-	29,8%	30,5%	24,5%	14,8%	0,2%	0,2%

Synthèse de l'année 2017

Volet	Montant (€ HT)	Maître d'ouvrage	Auto financement	Agence de l'eau	CTC	Cg 2B	OEC	DREAL
Lutte contre les pollutions	-	-	-	-	-	-	-	-
Gestion et protection des cours d'eau et des milieux aquatiques	1 200	Fédération de la Corse pour la pêche	-	-	-	-	-	1 200 €
Gestion des risques liés aux crues	-	-	-	-	-	-	-	-
Gestion de la ressource	-	-	-	-	-	-	-	-
Animation, sensibilisation et communication	25 161	Parc Naturel Régional de Corse	8 500 €	12 581 €	-	-	4 080 €	-
Montant par financeurs (en € HT)	26 361 €	-	8 500 €	12 581 €	-	-	4 080 €	1 200 €
% de participation	100%	-	32,2%	47,7%	-	-	15,5%	4,6%

V. CAHIER DES FICHES ACTIONS DU CONTRAT DE RIVIERE FANGU

Volet A <i>Travaux de lutte contre la pollution</i>				
Thème Sous volet	Assainissement domestique	Fiche d'action	A-1-1	
Définition Action	Programme de réduction des entrées d'eau claires parasites sur le réseau d'assainissement collectif de Galéria	Commune(s) concernée(s)	Galéria	
Bassin versant	Maître(s) d'ouvrage	Programmation	Prio.	Coût € HT
Fangu	Commune de Galéria	2013 - 2014	1	76 000,00

SDAGE - Disposition(s)

2A - 03	Améliorer l'efficacité de la collecte des effluents et la surveillance des réseaux
---------	--

GENERALITES

CONTEXTE / PROBLEMATIQUE

Le diagnostic de fonctionnement mené en 2011 sur le dispositif d'assainissement collectif de la commune de Galéria a permis de mettre en évidence 2 points importants nuisant gravement à ses performances. Il s'agit d'une part des fortes intrusions d'eaux claires parasites et d'autre part de dysfonctionnement au niveau de la station d'épuration.

Ces 2 points ont fait l'objet d'un programme global d'intervention présenté par la Commune en février 2012. Au titre du présent projet sera donc exposé le premier point de ce programme portant sur le problème des eaux parasites.

La collecte des effluents est opérée d'une part par un réseau qui dessert gravitairement l'essentiel du village jusqu'au port, l'ensemble de ces effluents étant regroupés au niveau d'un poste de relèvement d'où ils sont transférés vers la station de traitement et d'autre part par un réseau collectant gravitairement la vallée du Tavulaghju (hameaux de Calca et Caterone).

Le réseau de collecte dont les secteurs les plus anciens datant de 1965, représentent 6650 ml de conduites PVC et très localement fonte de Ø 100 à 300, essentiellement 200.

L'état général de ce réseau de collecte est satisfaisant sur la partie village, le réseau de la vallée du Tavulaghju nécessitant des investigations complémentaires pour préciser et localiser les points d'intrusion des eaux parasites dont la présence a été constatée.

Le poste de relèvement transférant les effluents du village vers la station est actuellement pratiquement implanté dans le lit mineur du Tavulaghju et est régulièrement submergé par les crues ; il constitue un point de pénétration important d'eaux parasites et il est donc indispensable de le déplacer sur un site plus élevé le mettant à l'abri des crues.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Les opérations prévues dans le présent programme constituent donc des interventions prioritaires pour assurer au réseau de collecte communal des performances ne remettant pas en cause le fonctionnement de la station. A terme des opérations de remplacement de conduites ou d'installation de regards supplémentaires pourront être envisagées.

- ✓ Déplacement du poste de refoulement actuel afin de l'éloigner du lit du ruisseau et donc de le mettre à l'abri des crues et des venues d'eaux parasites. L'équipement et le matériel sont conservés et seul le génie civil est donc à refaire ;

Le relèvement de la cote du poste de refoulement sera compatible avec l'essentiel du réseau de collecte du village mais nécessitera la mise en place d'un poste de relevage pour la branche du port.

- ✓ Investigations complémentaires à mener par passages de camera dans les branches de Calca (Piazzilellu et Tavulaghju) et de l'Incantu à la recherche de casses de réseau que paraissent décèler les mesures effectuées sur les venues d'eaux parasites.

Ces investigations permettront de préciser les travaux nécessaires à une étanchéification satisfaisante des conduites.

Dans le cadre de la réalisation de ces travaux sont prévues les opérations d'accompagnement portant sur la maîtrise d'œuvre des travaux, les missions de contrôle et de sécurité et l'assistance au maître d'ouvrage.

OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

- Améliorer l'assainissement collectif
- Indicateurs techniques : rendement du réseau, nombre de m3 d'eaux claires éliminés

PLAN DE FINANCEMENT**Par financeur :**

Financier	Montant prévisionnel € HT	%
AE RMC	25 200,00	33,2
CTC	17 800,00	23,4
CG 2B	17 800,00	23,4
Commune de Galéria (Maître d'Ouvrage)	15 200,00	20

Par opération détaillé par financeur :

N° Opé.	Intitulé opération - Année de réalisation	MAO	Coût € HT	Financier	Montant € HT	%
1	Etudes - 2012	Com. de Galéria	12 000,00	AE RMC	6 000,00	50
				CTC	1 800,00	15
				Cg 2B	1 800,00	15
				Commune de Galéria (Maître d'Ouvrage)	2 400,00	20
2	Travaux - 2012	Com. de Galéria	64 000,00	AE RMC	19 200,00	30
				CTC	16 000,00	25
				Cg 2B	16 000,00	25
				Commune de Galéria (Maître d'Ouvrage)	12 800,00	20

PHASAGE PREVISIONNEL

Début prévu début 2013 et opération prévue sur une durée de 24 mois (2 ans), terminé fin 2014.

Volet A				
Travaux de lutte contre la pollution				
Thème <i>Sous volet</i>	<i>Assainissement domestique</i>	Fiche d'action	A-1-2	
Définition Action	Mise en conformité de la station d'épuration de Galeria et adaptation des ouvrages à la charge polluante entrante	Commune(s) concernée(s)	Galéria	
Bassin versant	Maître(s) d'ouvrage	Programmation	Prio.	Coût € HT
Fangu	Commune de Galéria	2013 - 2014	1	61 000,00

SDAGE - Disposition(s)

OF 2A	Poursuivre la lutte contre la pollution
--------------	---

GENERALITES

CONTEXTE / PROBLEMATIQUE

Pour son assainissement, le village de Galeria est desservi par un réseau de collecte qui reçoit les effluents de l'essentiel de l'habitat de sa partie urbaine à l'exclusion de quelques maisons périphériques non raccordées.

Les eaux collectées sont traitées dans une station de type « boue activée faible charge » construite en 1998 dont le génie civil a été conçu pour une capacité de 3 000 eqH. L'équipement de la station n'a été alors que partiel pour une capacité de traitement de l'ordre de 2 000 eqH. Les rejets de la station se font dans un champ d'épandage en bordure du ruisseau non permanent de Tavulaghju à environ 800 m de la mer

Dans sa configuration actuelle la station d'épuration présente différents problèmes :

1. Sur le plan de la capacité :

Seuls 3 des 4 bassins réalisés ont été équipés et participent au traitement pour une capacité de l'ordre de 2 000 eqH. Les mesures effectuées dans le cadre de l'autosurveillance et lors de la campagne estivale 2011, ont fait apparaître que cette charge était atteinte en charge moyenne de la période estivale et était supérieure à 2500 eqH en période de pointe. L'équipement du 4^{ème} bassin est donc à envisager pour donner à la station une capacité de traitement de l'ordre de 3000 eqH.

2. Sur le plan des performances :

D'année en année, les rendements épuratoires de cette station diminuent et la station est déclarée non-conforme en performance en 2011. Les causes principales de cette situation sont liées à des problèmes de conception de l'installation notamment :

- ✓ pas de possibilité de vidange des bassins d'aérations semi-enterrés,
- ✓ défauts d'aération par des buses ni fiables ni performantes et dégradées,
- ✓ pas de dispositif de maîtrise et de contrôle de l'aération,
- ✓ impossibilité d'utiliser le 1^{er} bassin en anorexie,
- ✓ circuit de recirculation des boues inadapté une partie des boues repartant dans les bassins d'aération.

Les mesures envisagées au titre du programme ont donc pour objectif d'apporter des solutions simples mais efficaces à ces problèmes et de permettre d'améliorer tant les résultats sur les MES et les rendements sur la DCO et la DB05 que la fiabilité du fonctionnement de la station.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Travaux proprement dits :

- ✓ Installation d'une pompe immergée pour la vidange complète des bassins afin de pouvoir assurer leur maintenance. Les bassins seront vidangés les uns à la suite des autres, les effluents faiblement chargés réinjectés dans la station, les effluents de fond pourront être extraits par un camion de vidange d'une entreprise spécialisée et traités dans une filière appropriée.
- ✓ Mise en place d'un dispositif d'asservissement avec une sonde oxygène dissous afin d'optimiser l'aération. Si rétablissement du bassin d'anoxie, pose d'une jonction entre ce bassin et les bassins 3 et 4.
- ✓ Réorganisation la recirculation des boues avec pose d'une vanne permettant d'isoler la recirculation de l'extraction et mise en place d'une électrovanne d'extraction.
- ✓ Remplacement des aérateurs existants et peu fiables par des aérateurs performants.

- ✓ Installation d'une sonde de mesure de débit pour disposer de mesures fiables dans ce domaine, opération indispensable pour un suivi efficace de l'installation.
- ✓ Parallèlement à l'exécution des interventions précédentes sur les installations existantes, réalisation de l'équipement, du raccordement du 4^{ème} bassin et de son insertion dans le fonctionnement global de l'installation.

Prestations d'accompagnement :

Dans le cadre de la réalisation de ces travaux sont prévues les opérations d'accompagnement portant sur :

- ✓ l'établissement du dossier réglementaire de déclaration et, si nécessaire pour l'acquisition des terrains, de DUP, d'enquête parcellaire avec enquête publique,
- ✓ la maîtrise d'œuvre des travaux, les missions de contrôle et de sécurité,
- ✓ l'assistance au maître d'ouvrage.

OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

- Améliorer l'assainissement collectif et mise en conformité de la station d'épuration avec la réglementation en vigueur
- Préserver la qualité des eaux du Fangu
- Indicateurs techniques : rendements épuratoires, concentrations en sortie de station

PLAN DE FINANCEMENT

Par financeur :

Financeur	Montant prévisionnel € HT	%
AE RMC	18 300,00	30
CTC	15 250,00	25
CG 2B	15 250,00	25
Commune de Galéria (Maître d'Ouvrage)	12 200,00	20

PHASAGE PREVISIONNEL

Début prévu début 2013 et opération prévue sur une durée de 24 mois (2 ans), terminé fin 2014.

Volet A	Travaux de lutte contre la pollution			
Thème Sous volet	Assainissement domestique	Fiche d'action	A-1-3	
Définition Action	Mise en place d'un système de collecte et de traitement des eaux usées au hameau de Montestremu	Commune(s) concernée(s)	Manso	
Bassin versant	Maître(s) d'ouvrage	Programmation	Prio.	Coût € HT
Fangu	Commune de Manso	2016 - 2017	2	374 000,00

SDAGE - Disposition(s)

OF 2A	Poursuivre la lutte contre la pollution
-------	---

GENERALITES

CONTEXTE / PROBLEMATIQUE

Actuellement sur l'ensemble du village, seul le hameau de Barghjana dispose d'un assainissement collectif avec une station de traitement par bassins à macrophytes d'une capacité de 200 eqH présentant des rendements supérieurs à 90%. Le Plan de zonage d'assainissement a fait apparaître que le hameau de Montestremu présentait les conditions les plus défavorables pour l'assainissement non collectif avec un risque marqué de pollution de la rivière. Ce secteur devait donc être traité en priorité pour un passage en assainissement collectif.

Pour disposer des éléments permettant d'optimiser les décisions dans ce domaine a donc été réalisé un diagnostic de la situation actuelle et un schéma directeur des mesures aptes à traiter le problème. Ces études ont fait apparaître que les équipements existants étaient satisfaisants, quelques améliorations ponctuelles devant être amenées à la station de traitement existante, et que pour Montestremu 3 scénarios étaient envisageables :

- ✓ Mise en œuvre d'un réseau de collecte sur le hameau groupé proprement dit et réalisation d'une station adaptée à la population desservi de l'ordre

de 100 Eq/H. Il s'agirait d'une station du même type que celle déjà existante. Le coût des investissements est de l'ordre de 300 000 à 320 000 €.

- ✓ Le réseau de collecte transfert avec un poste de relèvement, les effluents de Montestremu vers la station de Barghjana qui serait alors à sa pleine capacité, avec la possibilité de raccorder quelques écarts bordant la longue conduite de transfert (plus de 1500 m). Le coût de l'investissement est de l'ordre de 550 à 600 000 €
- ✓ Pour faciliter l'exploitation, une nouvelle station serait réalisée en aval des 2 hameaux avec raccordement du réseau existant et du nouveau réseau : le coût serait sans doute de l'ordre de 800 à 850.000 €.

La première solution est apparue donc comme la plus réaliste et a été retenue. Dans un besoin de hiérarchisation des priorités au vu de la multiplicité des opérations et de leur coût, la présente action est programmée dans la deuxième phase du Contrat de Rivière, aucune nuisance n'étant aujourd'hui avérée.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Travaux proprement dits :

Sur le dispositif existant au hameau de Barghjana :

- ✓ L'exploitation de l'ouvrage a fait apparaître des défauts ponctuels de conception auxquels il convient d'y remédier :
 - Reprise des tuyaux d'épandage, de leurs supports et calibrage des orifices.
 - Nouveau siphon d'entrée de station.

Dispositif à créer sur le hameau de Montestremu :

- ✓ Un réseau de collecte de 455 ml en canalisations PEHD Ø160 et 200 avec environ 20 regards et un transfert de 155 ml desservant directement la station
- ✓ Une station de type bassins à macrophytes, installation du même type que celle de Barghjana, performante et présentant l'avantage important de limiter considérablement la production de boues. Elle comportera un dégrilleur d'entrée, des bassins en 2 files étagées et un canal de comptage aval. Une clôture avec portail d'entrée délimitera le site.

Prestations d'accompagnement :

Dans le cadre de la réalisation de ces travaux sont prévues les opérations d'accompagnement portant sur la maîtrise d'œuvre des travaux, les missions de contrôle et de sécurité et l'assistance au maître d'ouvrage

OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

- Améliorer l'assainissement collectif
- Préserver la qualité des eaux du Fangu

CONDITION D'EXECUTION

Compte tenu des difficultés techniques et financières que rencontrent actuellement certaines communes pour exercer correctement la compétence assainissement, une étude de faisabilité du transfert de cette compétence des communes vers la CCCB va être lancée prochainement. La maîtrise d'ouvrage de cette opération est donc susceptible d'évoluer.

PLAN DE FINANCEMENT

Par financeur :

Financeur	Montant prévisionnel € HT	%
AE RMC (au titre du FSR)	112 200,00	30
CTC	93 500,00	25
CG 2B	93 500,00	25
Commune de Manso (Maître d'Ouvrage)	74 800,00	20

PHASAGE PREVISIONNEL

Début prévu le 01/01/2016 pour 24 mois (2 ans), terminé en 2017

Volet A	Travaux de lutte contre la pollution			
Thème sous volet	Assainissement domestique	Fiche d'action	A-1-4	
Définition Action	Etudes et travaux de mise aux normes des dispositifs d'assainissement non collectif des communes de Galéria et Manso	Commune(s) concernée(s)	Galéria, Manso	
Bassin versant	Maître(s) d'ouvrage	Programmation	Prio.	Coût € HT
Fangu	Communes de Galéria et Manso	2016 - 2017	1	340 000,00

	SDAGE – Masse(s) d'eau et réservoir(s) biologique(s)	
	Code	Nom
Cours d'eau	FRER 48	Le Fangu
	FRER10295	Ruisseau de Marzulinu
	FRER10608	Ruisseau de Canne
Eaux souterraines	FRE 0335	Aquifères alluviaux secondaires des basses plaines littorales de Corse
Réservoir(s) biologique(s)	FRER 48	Fangu de la confluence avec le ruisseau de Cavichja (Candela) à la Méditerranée

SDAGE - Disposition(s)	
OF 2A	Poursuivre la lutte contre la pollution

GENERALITES

CONTEXTE / PROBLEMATIQUE

Sur le plan de l'assainissement, la situation actuelle de la zone est globalement la suivante :

Pour la commune de Galéria :

- ✓ Assainissement collectif desservant l'ensemble du village avec un raccordement de la quasi-totalité des habitations, de l'ordre de 250 abonnés. Station réalisée en 1998, non-conforme en performance en 2011, avec une capacité de traitement de 2000 eqH présentant d'importantes arrivées d'eaux parasites.
- ✓ Assainissement individuel sur l'ensemble des écarts, avec de l'ordre de 100 habitations, dans des zones présentant cependant des caractéristiques souvent peu favorables.

Pour la commune de Manso :

- ✓ Assainissement collectif sur le seul hameau de Barghjiana avec une station de traitement récente de type "filtre à roseau" avec une capacité de 200 eqH actuellement supérieure aux besoins.
- ✓ Les autres hameaux et les écarts sont en assainissement individuel avec des conditions naturelles peu favorables notamment du fait de la proximité du Fangu.

Afin de répondre aux exigences réglementaires en constante évolution dans ce domaine, un certain nombre de démarches préliminaires portant essentiellement sur des diagnostics de l'existant et des schémas directeurs d'actions ultérieures ont été mis en œuvre.

Commune de Galéria :

La commune a établi son Plan de Zonage Assainissement (PZA) et créé son Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) sans que celui-ci ne dispose des éléments pour être réellement opérationnel. Les mesures suivantes ont donc été mises en œuvre :

Pour l'assainissement individuel :

- ✓ Etablissement d'un diagnostic de l'ensemble des installations existantes et des préconisations de nature à leur donner un niveau correct de performances. Ces informations fourniront des éléments de base pour l'action et l'organisation du SPANC.

Pour l'assainissement collectif :

- ✓ Un diagnostic de la situation existante pour faire notamment apparaître les causes et les sites de dysfonctionnements des installations.
- ✓ Un schéma directeur des dispositions et travaux à envisager pour améliorer les conditions actuelles du fonctionnement et faire face à son évolution future dans les meilleures conditions.

Commune de Manso :

Le PZA communal a été établi, agréé par les responsables municipaux et a fait l'objet d'une approbation définitive après enquête publique. Dans ce document l'assainissement individuel reste prescrit pour une large partie du territoire communal. Un SPANC a déjà été créé et son règlement adopté.

Pour l'assainissement individuel :

- ✓ A été réalisé un diagnostic de l'ensemble des installations existantes assorti de préconisations de manière à leur donner un niveau correct de performances surtout dans le contexte local difficile et fragile. Ces informations fourniront également des éléments de base pour dynamiser et organiser l'action future du SPANC.

Pour l'assainissement collectif ont été réalisés :

- ✓ Un diagnostic de la situation existante sur le seul hameau de Barghjana. Si le fonctionnement des installations est globalement satisfaisant certains points paraîtraient devoir être améliorés.
- ✓ Un schéma directeur des dispositions et travaux à envisager tant pour améliorer les conditions actuelles du fonctionnement de l'installation que pour faire face à son évolution future avec l'éventualité du passage du hameau de Montestremu en assainissement collectif.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

A l'issue des études pré-citées (diagnostic et schéma directeur d'assainissement collectif et non collectif des communes de Galéria et Manso), devra être envisagé un programme de réhabilitation des installations d'ANC défectueuses portant atteinte à l'environnement. Sont donc envisagées les mesures suivantes :

- ✓ Réalisation d'une étude de « filière » ou « à la parcelle » des installations autonomes à réhabiliter pour décrire et chiffrer les travaux souhaitables sur chacune des installations identifiées.
- ✓ Réalisation des travaux de mise en conformité des dispositifs d'ANC défectueux.

Etude de filière et travaux de réhabilitation :

Le coût d'une étude de filière est évalué à 500 € HT par installation.

Les travaux de réhabilitation pour une filière à revoir en totalité sont compris dans une fourchette de 7 000 à 10 000 € HT. Nous retiendrons la somme médiane de 8 000 € HT.

Au vu des conclusions des SDA, il est proposé de partir sur 20% de dispositifs potentiellement éligibles à l'Agence de l'Eau, soit 40 installations d'ANC (25 installations sur Galéria et 15 sur Manso) pour un montant total HT de 340 000 € (40 x 8 500).

Conditions d'éligibilité :

Un ouvrage est éligible aux aides de l'Agence de l'Eau lorsqu'il répond aux conditions préalables suivantes :

- Le zonage de la collectivité est approuvé par délibération.
- Un SPANC existe sur la collectivité.
- Le dispositif d'ANC est antérieur à 1996, présente un risque environnemental ou sanitaire dûment constaté, et le SPANC a notifié à son propriétaire la liste des travaux à réaliser dans un délai maximal de 4 ans.

Le coût global de l'opération (études à la parcelle + travaux de mise aux normes) est estimé à 340 000,00 € HT.

OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

- Améliorer l'assainissement non collectif
- Préserver la qualité de l'eau (Fangu, nappe alluviale, eaux côtières)
- Indicateurs techniques : le nombre d'installation non-conforme par rapport au nombre d'installation total, le nombre de réhabilitations réalisées / d'études menées / de visites effectuées.

CONDITION D'EXECUTION

Compte tenu des difficultés techniques et financières que rencontrent actuellement certaines communes pour exercer correctement la compétence assainissement, une étude de faisabilité du transfert de cette compétence des communes vers la CCCB va être lancée prochainement. La maîtrise d'ouvrage de cette opération est donc susceptible d'évoluer.

PLAN DE FINANCEMENT

Par financeur :

Financeur	Montant prévisionnel € HT	%
AE RMC ¹	104 000,00	30,6
CTC ²	85 000,00	25
Communes	151 000,00	44,4

Par opération détaillé par financeur :

N° Opé.	Intitulé opération - Année de réalisation	MAO	Coût € HT	Financeur	Montant € HT	%
1	Etudes à la parcelle et travaux de réhabilitation - 2016	Com. de Manso	127 500,00	AE RMC	39 000,00	30,6
				CTC	31 875,00	25
				Commune de Manso (Maître d'Ouvrage)	56 625,00	44,4
2	Etudes à la parcelle et travaux de réhabilitation - 2016	Com. de Galéria	212 500,00	AE RMC	65 000,00	30,6
				CTC	53 125,00	25
				Commune de Galéria (Maître d'Ouvrage)	94 375,00	44,4

PHASAGE PREVISIONNEL

Début prévu le 01/01/2016 pour 24 mois (2 ans), terminé en 2017

¹ L'Agence de l'Eau RM&C finance un forfait de 2600 € HT pour l'étude de filière et les travaux de réhabilitation par installation d'ANC **éligible**. Par ailleurs, l'Agence de l'Eau finance l'animation des SPANC.

² La CTC finance à 25% la réhabilitation des dispositifs d'ANC antérieurs à 1996 identifiés défectueux par le SPANC.

Volet A	Travaux de lutte contre la pollution			
Thème Sous volet	Assainissement domestique	Fiche d'action	A-1-5	
Définition Action	Mise en place de sanitaires à proximité des sites de baignade fréquentés en période estivale	Commune(s) concernée(s)	Galéria, Manso	
Bassin versant	Maître(s) d'ouvrage	Programmation	Prio.	Coût € HT
Fangu	Communes de Galéria et Manso	2014 - 2015	1	40 000,00

SDAGE - Masse(s) d'eau et réservoir(s) biologique(s)		
	Code	Nom
Cours d'eau	FRER 48	Le Fangu
Réservoir(s) biologique(s)	FRER 48	Fangu de la confluence avec le ruisseau de Cavichja (Candela) à la Méditerranée

SDAGE - Disposition(s)	
2B - 07	Protéger les ressources pour respecter les exigences sanitaires des usages sportifs, de loisirs liés à l'eau en limitant les apports polluants en provenance du bassin versant

GENERALITES

CONTEXTE / PROBLEMATIQUE

Dans la vallée du Fangu, la fréquentation touristique pose aujourd'hui un risque notable d'altération de la qualité des eaux pour la pérennisation de la baignade et pour l'utilisation des eaux pour la consommation humaine. Les principaux sites concernés sont les plus fréquentés : soit d'une part l'aire de stationnement de Ponte Vechju à l'entrée de la vallée du Fangu et d'autre part un tronçon de 2 kilomètres sur la RD 351 entre le hameau de Tuarelli et l'aire de Treccia. Ces sites

concernent deux gestionnaires : le PNRC pour la nouvelle aire de stationnement de Ponte Vechju, la CTC/ONF pour l'aire de stationnement de Treccia.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le projet d'aménagement de sanitaires sera concerté entre les deux gestionnaires concernés et les communes et tiendra compte :

- ✓ de la fréquentation estimée sur chaque site ;
- ✓ de la nature du sol et des contraintes liées à la topographie ;
- ✓ des expériences d'aménagements similaires déjà réalisés (Corse-Continent) ;
- ✓ de la possibilité d'une gestion mutualisée pour l'entretien.

L'Avant-Projet Sommaire sera établi par le bureau d'études ERBA BARONA PAYSAGES, par ailleurs en charge de la deuxième tranche du projet d'aménagement de l'aire de ponte Vechju. Pour des raisons liées à la fois au coût et aux performances épuratoires, le choix technique s'est porté sur l'installation de toilettes sèches.

OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

- Mieux gérer la fréquentation touristique
- Préserver la qualité de l'eau (Fangu, nappe alluviale et eaux côtières) et la qualité des eaux de baignade
- Indicateurs techniques : données sur la qualité des eaux du Fangu, données de suivi de la qualité des eaux de baignade

CONDITION D'EXECUTION

Lors de la réunion du 02 juillet 2010, l'opération concernant l'installation de sanitaire sur le site du Conservatoire du littoral (plage de Ricciniccia) a été rejetée par la commune de Galéria et le CdL.

PLAN DE FINANCEMENT

Par financeur :

Financeur	Montant prévisionnel € HT	%
AE RMC ³	12 000,00	30
Cg 2B	20 000,00	50
Communes de Galéria et Manso (Maîtres d'Ouvrage)	8 000,00	20

Par opération détaillé par financeur :

N° Opé.	Intitulé opération - Année de réalisation	MAO	Coût € HT	Financeur	Montant € HT	%
1	Installation de sanitaires - 2012	Com. de Manso	20 000,00	AE RMC	6 000,00	30
				Cg 2B	10 000,00	50
				Commune de Manso (Maître d'Ouvrage)	4 000,00	20
2	Installation de sanitaires - 2012	Com. de Galéria	20 000,00	AE RMC	6 000,00	30
				Cg 2B	10 000,00	50
				Commune de Galéria (Maître d'Ouvrage)	4 000,00	20

PHASAGE PREVISIONNEL

Début prévu le 01/01/2014 pour 24 mois (2 ans), terminé en 2015

³ Financements AE 30% sous réserve des conclusions des profils de baignade actuellement en cours.

Volet A Travaux de lutte contre la pollution				
Thème Sous volet	Gestion des pollutions diffuses	Fiche d'action	A-2-1	
Définition Action	Etablissement des profils de baignade des communes de Galéria et Manso	Commune(s) concernée(s)	Galéria, Manso	
Bassin versant	Maître(s) d'ouvrage	Programmation	Prio.	Coût € HT
Fangu	Communes de Galéria et Manso	2012 - 2013	1	22 000,00

SDAGE – Masse(s) d'eau et réservoir(s) biologique(s)		
	Code	Nom
Cours d'eau	FRER 48	Le Fangu
Réservoir(s) biologique(s)	FRER 48	Fangu de la confluence avec le ruisseau de Cavichja (Candela) à la Méditerranée

SDAGE - Disposition(s)	
2B - 07	Protéger les ressources pour respecter les exigences sanitaires des usages sportifs, de loisirs liés à l'eau en limitant les apports polluants en provenance du bassin versant

GENERALITES

CONTEXTE / PROBLEMATIQUE

Conformément aux articles L.1332-3 et L.1332-20 du code de la santé publique, toute eau de baignade, qu'elle soit aménagée ou non, telle que définie à l'article L.1332.2 du code de la santé publique, est soumise à l'obligation de réalisation d'un profil de baignade.

Le profil consiste à identifier les sources de pollution susceptibles d'avoir un impact sur la qualité des eaux de baignade et d'affecter la santé des baigneurs et

à définir, dans le cas où un risque de pollution est identifié, les mesures de gestion à mettre en œuvre pour assurer la protection sanitaire de la population et les actions visant à supprimer ces sources de pollution.

En effet, de nombreuses sources de pollution peuvent être à l'origine de risques sanitaires pour les baigneurs :

- ✓ pathologie de la sphère ORL, de l'appareil digestif ou des yeux ;
- ✓ leptospirose ;
- ✓ dermatite du baigneur ;
- ✓ brûlure par les méduses ;
- ✓ troubles respiratoires ou intoxication alimentaire par les algues toxiques ;
- ✓ méningo-encéphalites ;
- ✓ risques sanitaires liés aux algues vertes ;

DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'objet de l'étude consiste à réaliser les profils de baignade des plages de Galéria et Ricciniccia (commune de Galéria) et des plages situées le long du Fangu entre le Ponte Vechju et Barghjiana (communes de Galéria et Manso).

Pour la commune de Galéria :

Les problématiques environnementales sont sensiblement différentes sachant que la plage la plus exposée mais aussi la plus fréquentée est celle du village avec des impacts potentiels liés à la présence de la station d'épuration de Galéria, du port de Galéria, la baignade, les dégazages,... Par contre, la plage de Ricciniccia est soumise à l'influence du Fangu.

Selon le bilan de l'ARS (données DDASS 2B), seule la plage de la ville fait l'objet d'un suivi de la qualité des eaux de baignades avec une classe de qualité A de 2002 à 2008.

D'après ces informations, le profil de baignade est de type 1 selon le guide national pour l'élaboration d'un profil de baignade
A fortiori, on peut retenir également un profil de baignade de type 1 sur Ricciniccia.

Pour la commune de Manso :

Selon le bilan de l'ARS (données DDASS 2B), seule la plage de Tuarelli fait l'objet d'un suivi de la qualité des eaux de baignades avec une classe de qualité fluctuante (A en 2002, B en 2003, 2004 et 2006 à 2008, C en 2005).

D'après ces informations, le profil de baignade est plutôt de type 1 selon le guide national pour l'élaboration d'un profil de baignade.

A fortiori, on peut retenir également un profil de baignade de type 1 pour les autres sites sur le Fangu.

OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

- Préserver la qualité de l'eau (Fangu, nappe alluviale, eaux côtières)
- Indicateurs techniques : résultats des profils

PLAN DE FINANCEMENT

Par financeur :

Financeur	Montant prévisionnel € HT	%
AE RMC	8 000,00	36,4
OEC	6 600,00	30
Communes de Galéria et Manso (Maîtres d'Ouvrage)	7 400,00	33,6

Par opération détaillé par financeur :

N° Opé.	Intitulé opération - Année de réalisation	MAO	Coût € HT	Financeur	Montant € HT	%
1	Profil de baignade - 2012	Com. de Galéria	12 000,00	AE RM&C	3 000,00	25
				OEC	3 600,00	30
				Commune de Galéria (Maître d'Ouvrage)	6 000,00	45
2	Profil de baignade - 2012	Com. de Manso	10 000,00	AE RM&C	5 000,00	50
				OEC	3 000,00	30
				Commune de Manso (Maître d'Ouvrage)	2 000,00	20

PHASAGE PREVISIONNEL

Début prévu le 01/01/2012 pour 24 mois (2 ans), terminé en 2013

Volet B1	Gestion et protection des cours d'eau et des milieux aquatiques			
Thème Sous volet	Gérer et protéger les zones humides	Fiche d'action	B1-1-1	
Définition Action	Acquisition de zones humides à l'embouchure du Fangu	Commune(s) concernée(s)	Galéria	
Bassin versant	Maître(s) d'ouvrage	Programmation	Prio.	Coût € HT
Fangu	Conservatoire du littoral	2013 - 2017	1	Donnée non publique

SDAGE – Zones humides

Dans le SDAGE, les zones humides ne constituent pas des masses d'eau

SDAGE - Disposition(s)

3C - 04	Définir une stratégie de préservation et délimiter les zones humides naturelles prioritaires
----------------	--

GENERALITES

CONTEXTE / PROBLEMATIQUE

Dans le Fangu, le périmètre d'intervention autorisé du Conservatoire représente une superficie de 139 ha. Il définit la zone d'intervention du Cdl. Il est instauré par délibération du conseil d'administration du Cdl, après avis du conseil des rivages de la Corse et du conseil municipal de la commune concernée (Code de l'environnement).

Au sein de ce périmètre, le Conservatoire a la possibilité d'acquérir des terrains, que ce soit à l'amiable, par voie de préemption ou bien par expropriation.

Le domaine protégé du Conservatoire est de 128 ha. Il correspond aux acquisitions foncières du Cdl à la date d'aujourd'hui.

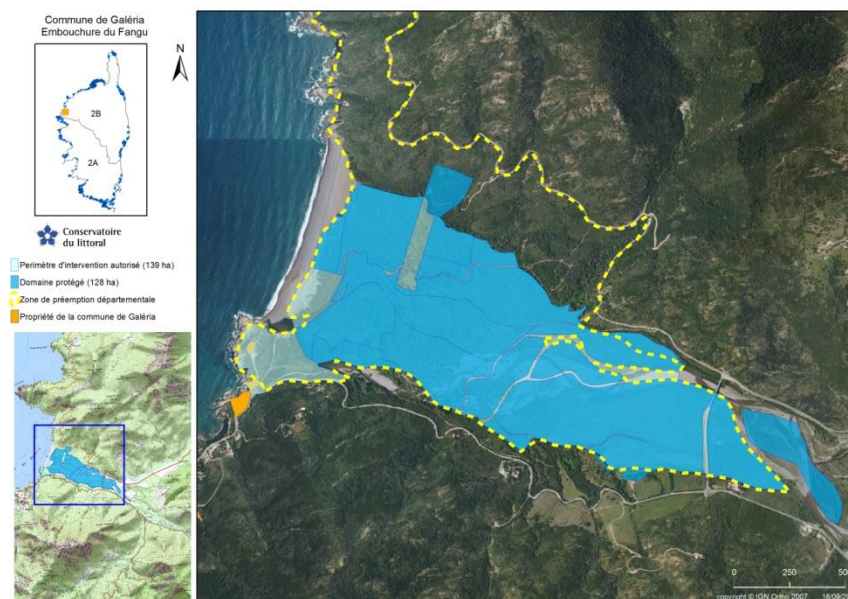
DESCRIPTIF DE L'ACTION

Les parcelles restant à acquérir au sein du périmètre autorisé du Cdl sont les suivantes :

- ✓ Section F n° 4, 60, 755 et 757
- ✓ Section A n° 235, 236, 239, 263 et 266

Les parcelles appartenant à la commune de Galéria (figurées en orange sur la carte jointe), bien qu'elles soient situées en partie dans le périmètre d'intervention du Cdl, ne sont pas comprises dans cette liste.

Les données concernant le coût d'acquisition des parcelles sont confidentielles.



OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES / INDICATEURS

- Préserver durablement la zone humide du delta du Fangu
- Indicateurs techniques : nombre total d'hectares acquis

PLAN DE FINANCEMENT

L'Agence de l'Eau aide les acquisitions foncières du Conservatoire du littoral, sur ce site, à 50%. A priori, le plan de financement Cdl + AE est de 50% pour chacun des partenaires.

PHASAGE PREVISIONNEL

Début le 01/01/2013 pour 60 mois (5 ans), terminé en 2017.

Volet B1	<i>Gestion et protection des cours d'eau et des milieux aquatiques</i>			
Thème Sous volet	<i>Gérer et protéger les zones humides</i>	Fiche d'action	B1-1-2	
Définition Action	Révision du plan de gestion de l'embouchure du Fangu	Commune(s) concernée(s)	Galéria	
Bassin versant	Maître(s) d'ouvrage	Programmation	Prio.	Coût € HT
Fangu	Conservatoire du littoral	2010 - 2013	1	Régie

SDAGE – Zones humides

Dans le SDAGE, les zones humides ne constituent pas des masses d'eau

SDAGE - Disposition(s)

3C - 04	Définir une stratégie de préservation et délimiter les zones humides naturelles prioritaires
----------------	--

GENERALITES

CONTEXTE / PROBLEMATIQUE

Le delta du Fangu, principale zone humide du bassin versant située à l'embouchure du fleuve, présente un intérêt écologique majeur. Par conséquent, il bénéficie de nombreuses mesures de classement et protections dont les principales sont :

- ✓ Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique ;
- ✓ Aire centrale de la Réserve de Biosphère de la vallée du Fangu ;
- ✓ Site Natura 2000 ;
- ✓ Site inscrit ;

Par ailleurs, le Conservatoire du littoral (CdL) est propriétaire d'une partie du site (environ 120 hectares) et en délègue la gestion au Conseil Général de Haute-Corse par convention.

Il existe un plan de gestion élaboré par le CdL en 2000. Ce document est actuellement en cours de révision.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Pour assurer une gestion efficace et cohérente de cette zone, il est nécessaire de réactualiser, finaliser et approuver la plan de gestion du delta du Fangu, qui prendra en compte les particularités de la zone humide, proposera des moyens techniques et règlementaires pour sa préservation, et notamment pour permettre aux différents partenaires d'encadrer les pratiques qui s'y déroulent (pâturage, promenade, canoë, chasse, baignade...). Ce document devra également définir les principaux enjeux, les actions qui en découleront ainsi que les rôles de chacun.

Le comité scientifique de la réserve "Man and Biosphère" devra être impliqué dans la validation du projet final.

Il s'agira également de définir et de mettre en place les outils d'évaluation de la gestion afin de qualifier son efficacité.

OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

- Préserver et gérer la zone humide du delta du Fangu
- Indicateur : adoption du plan de gestion

PLAN DE FINANCEMENT

Opération réalisée en régie par le CdL.

PHASAGE PREVISIONNEL

Début le 01/01/2010 pour 36 mois (3 ans), terminé en 2013

Volet B1	Gestion et protection des cours d'eau et des milieux aquatiques			
Thème Sous volet	Gérer et protéger les zones humides	Fiche d'action	B1-1-3	
Définition Action	Mise en œuvre du plan de gestion de l'embouchure du Fangu	Commune(s) concernée(s)	Galéria	
Bassin versant	Maître(s) d'ouvrage	Programmation	Prio.	Coût € HT
Fangu	A déterminer	2015 - 2017	2	A déterminer

SDAGE – Zones humides

Dans le SDAGE, les zones humides ne constituent pas des masses d'eau

SDAGE - Disposition(s)

3C - 04	Définir une stratégie de préservation et délimiter les zones humides naturelles prioritaires
---------	--

GENERALITES

CONTEXTE / PROBLEMATIQUE

Le plan de gestion du delta du Fangu est actuellement en cours de rédaction et sera prochainement finalisé.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

En accord avec les différents partenaires, et notamment le Conservatoire du littoral et le Conseil Général de la Haute-Corse, une partie, voire la totalité des opérations programmées au plan de gestion pourront être intégrées au Contrat de Rivière par le biais d'un avenant.

OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

- Préserver la zone humide du delta du Fangu

PLAN DE FINANCEMENT

A définir ultérieurement en fonction des actions qui seront issues du plan de gestion

PHASAGE PREVISIONNEL

Début le 01/01/2014 pour 48 mois (4 ans), terminé en 2017

Volet B1	Gestion et protection des cours d'eau et des milieux aquatiques			
Thème <i>Sous volet</i>	<i>Gérer la ressource piscicole</i>	Fiche d'action	B1-2-1	
Définition Action	Création de deux réserves temporaires de pêche assorties d'un plan de gestion pour les ruisseaux de Rocce et Bocca Bianca	Commune(s) concernée(s)	Manso	
Bassin versant	Maître(s) d'ouvrage	Programmation	Prio.	Coût € HT
Fangu	Fédération de la Corse pour la Pêche	2013 - 2015	2	6 000,00

SDAGE – Masse(s) d'eau et réservoir(s) biologique(s)		
	Code	Nom
Réservoir(s) biologique(s)	FRER 48	Ruisseau de Rocce de la source à la confluence avec le Fangu
	FRER 11196	Ruisseau Bocca Bianca de la source à la confluence avec le Fangu

SDAGE - Disposition(s)	
3B - 06	Mettre en œuvre une gestion planifiée du patrimoine piscicole d'eau douce en tenant compte des peuplements de référence

GENERALITES

CONTEXTE / PROBLEMATIQUE

D'après les études génétiques réalisées en 2005/2006 dans le cadre du programme LIFE « Conservation de la truite macrostigma en Corse », dans les ruisseaux de Rocce et Bocca Bianca, l'hybridation est faible (environ 10% d'introggression) et un retour à la situation originelle parait tout à fait réalisable dès lors qu'il n'y aura plus d'apport de truites exogènes sur ces sites. De plus, dans son rapport 2006, Patrick Berrebi démontre l'existence d'un type de macrostigma par bassin versant parmi lesquels on note le type Fangu différent des autres bassins à macrostigma. Afin de mettre en place une gestion

patrimoniale de ces deux ruisseaux, il convient de les classer en Réserves Temporaires de Pêche (RTP).

DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'objectif des RTP est de favoriser la protection ou la reproduction des truites macrostigma. Les RTP sont créées par arrêté du Président du Conseil Exécutif de Corse pour une durée de 5 ans et leur gestion est confiée à la Fédération Régionale de Pêche. Une fois créées, un plan de gestion pour chaque réserve pourra être rédigé pour fixer les grandes orientations : lutte contre le braconnage, suivis scientifiques....

OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

- Préserver l'intégrité des populations de truite corse
- Préserver et étendre l'habitat naturel de la truite corse
- Indicateurs techniques : études et suivis des populations de truites autochtones.

PLAN DE FINANCEMENT

Par financeur :

Financeur	Montant prévisionnel € HT	%
DREAL	6 000,00	100

PHASAGE PREVISIONNEL

Début prévu le 01/01/2013 pour 36 mois (3 ans), terminé en 2015

Volet B1	Gestion et protection des cours d'eau et des milieux aquatiques				
Thème Sous volet	Gérer la ressource piscicole	Fiche d'action	B1-2-2		
Définition Action	Etudes génétiques des populations de truites du Fangu	Commune(s) concernée(s)	Galéria, Manso		
Bassin versant	Maître(s) d'ouvrage	Programmation	Prio.	Coût € HT	
Fangu	Fédération de la Corse pour la Pêche	2013 - 2017	2	6 000,00	

	SDAGE - Masse(s) d'eau et réservoir(s) biologique(s)	
	Code	Nom
Cours d'eau	FRER 48	Le Fangu
	FRER10608	Ruisseau de Canne
	FRER 11196	Ruisseau de Cavichja
	FRER10295	Ruisseau de Marzulinu
	FRER 10341	Ruisseau de Particatu
Réservoir(s) biologique(s)	FRER 48	Fangu de la confluence avec le ruisseau de Cavichja (Candela) à la Méditerranée
	FRER 48	Ruisseau de Rocce de la source à la confluence avec le Fangu
	FRER 11196	Ruisseau Bocca Bianca de la source à la confluence avec le Fangu

SDAGE - Disposition(s)	
3B - 03	Mettre en œuvre une gestion des espèces autochtones cohérente avec l'objectif de bon état des milieux

GENERALITES

CONTEXTE / PROBLEMATIQUE

La Fédération de la Corse pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et ses partenaires ont mené de 2003 à 2007 le LIFE « Conservation de la truite macrostigma en Corse ». Eu égard aux résultats encourageants obtenus lors de ce projet, tous les partenaires ont décidé de maintenir leurs efforts au-delà de ce LIFE. Ainsi, depuis 2008, ils mènent un programme de gestion de la truite corse qui s'articule autour de 4 axes :

- ✓ Maintenir les populations pures dans un état de conservation favorable (surveillance des sites pour lutter contre le braconnage, interdire l'alevinage, création de réserves temporaires de pêche,...),
- ✓ Améliorer la connaissance des caractéristiques et de la répartition de la truite macrostigma et lancer une politique de reconquête des bassins versants (suivi des populations, analyses génétiques,...)
- ✓ Informer et sensibiliser (intervention en classe avec des supports pédagogiques, réunions publiques, participation aux foires,...)
- ✓ Travailler en cohérence avec les autres projets (Natura 2000, Gestion forestière,...)

Recherche de populations pures :

Objectif : identifier de nouvelles populations afin d'évaluer au mieux l'état du stock disponible et donc ses chances de survie. De plus, au cours du LIFE les analyses ont démontré qu'il existe des différences entre les populations de macrostigma des différents bassins versants. Il est donc très intéressant de rechercher des populations pures dans toute l'île. En effet, il est capital dans le cadre d'une gestion patrimoniale de ne pas mélanger les truites des différentes micro-régions afin de conserver l'hétérogénéité de la macrostigma.

Méthode : Prélèvements par échantillonnage de 20 spécimens (nageoire caudale). Il convient de poursuivre les recherches dans 2 directions comme convenu en comité scientifique : connaissance parfaite d'un bassin versant en y analysant un maximum de cours d'eau et recherche de nouvelles populations dans tous les bassins versants de l'île.

Organismes concernés : Fédération et ONF

Coût des analyses génétiques : 1 200,00 € TTC frais de laboratoire + 800€ TTC prélèvements *in situ*. A hauteur de 3 analyses, et en fonction des crédits disponibles, ces coûts seront pris en charge à 100% par la Fédération de Pêche en Corse.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Dans le cadre de la recherche de populations pures, 3 points de génétique devraient pouvoir être assurés dans le cadre du programme truite corse.

De plus, dans le cadre des études futures (suivi de température, pêches d'inventaires, étude des invertébrés, ...) le Fangu pourra être considéré comme une zone à retenir sur l'ensemble du territoire.

OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

- Préserver l'intégrité des populations de truite corse
- Elargir les connaissances sur les truites du Fangu

PLAN DE FINANCEMENT

Par financeur :

Financeur	Montant prévisionnel € HT	%
FCPPMA	6 000,00	100

PHASAGE PREVISIONNEL

Début prévu le 01/01/2013 pour 60 mois (5 ans), terminé en 2017

Volet B1	Gestion et protection des cours d'eau et des milieux aquatiques			
Thème <i>Sous volet</i>	<i>Améliorer la connaissance de la qualité des eaux du Fangu</i>	Fiche d'action	B1-3-1	
Définition Action	Etude hydrobiologique du Fangu	Commune(s) concernée(s)	Galéria, Manso	
Bassin versant	Maître(s) d'ouvrage	Programmation	Prio.	Coût € HT
Fangu	Parc Naturel Régional de Corse	2013 - 2014	1	8 000,00

	SDAGE – Masse(s) d'eau et réservoir(s) biologique(s)	
	Code	Nom
Cours d'eau	FRER 48	Le Fangu
Réservoir(s) biologique(s)	FRER 48	Fangu de la confluence avec le ruisseau de Cavichja (Candela) à la Méditerranée

GENERALITES

CONTEXTE / PROBLEMATIQUE

La qualité de l'eau du Fangu est étudiée et suivie depuis de nombreuses années par différents organismes. Des premières études réalisées dans les années 70 par le SRAE à nos jours, plusieurs réseaux de mesures se sont succédés et ont permis, grâce à l'utilisation d'outils et de méthodologies spécifiques, de caractériser cette qualité et de suivre son évolution au cours du temps.

Depuis 2007, conformément au programme de surveillance de la qualité des eaux superficielles établi pour le district de Corse, dans le cadre de la DCE, le Fangu fait l'objet d'un suivi au niveau d'une station située à proximité du parking de Treccia (Station RCS et de REF). Chaque année, des analyses y sont effectuées en fin de saison estivale et permettent de caractériser l'état chimique et écologique du cours d'eau.

Concernant l'état chimique, les résultats obtenus sont bon, voire même très bon pour l'ensemble des paramètres étudiés (acidification, nutriments, pollutions spécifiques...), et restent stables dans la durée. En revanche, l'état écologique révèle une situation plus contrastée entre les différents compartiments biologiques étudiés. En effet, alors que les résultats obtenus pour les diatomées sont très bons, les invertébrés benthiques montrent un état moyen, et ce depuis plusieurs années. Si à l'avenir, cet état moyen venait à se confirmer, l'objectif de bon état général assigné au Fangu pour 2015 serait compromis.

Depuis 2007, la station de Treccia s'est substituée à l'ancien point RCB/RCR de Ponte Vechju. En raison de la proximité d'un parking, la fréquentation de ce secteur s'élève à plusieurs centaines de personnes par jour en période de pointe (15 juillet – 15 août). Cette fréquentation humaine excessive, bien que n'ayant a priori aucun effet sur les différents compartiments étudiés, pourrait cependant être à l'origine du résultat moyen obtenu pour les invertébrés.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'objectif de l'étude hydrobiologique est d'évaluer la qualité des eaux du Fangu en différents points représentatifs, afin de préciser la variabilité spatiale et temporelle des paramètres et indicateurs utilisés. Outre le respect strict des prescriptions réglementaires DCE (protocole d'échantillonnage), il conviendra de veiller au niveau de détermination (espèce) afin de parvenir à une analyse la plus précise possible de la qualité écologique.

Afin de pouvoir établir une comparaison, deux stations d'étude complémentaires à celle de Treccia seront investiguées (a priori l'ancienne station de Ponte Vechju et une à l'aval de la confluence). Le choix définitif de ces stations sera arrêté ultérieurement, en lien avec les services concernés (DREAL, Agence de l'Eau, ONEMA notamment).

Concernant les prélèvements, ceux-ci devront être réalisés en début et en fin de période estivale, afin de pouvoir mesurer un éventuel impact de la fréquentation du site.

Par ailleurs, afin de garantir une comparabilité des résultats, l'appui de la DREAL pour l'encadrement de la collecte des données sera sollicité.

Il est précisé que la station de Treccia, pour le prélèvement destiné à évaluer l'état écologique du Fangu (1 seul prélèvement), sera prise en charge par la DREAL, dans le cadre du programme de surveillance.

Devis estimatif de l'étude : réalisation de 5 échantillons (1 000,00 € / point), comprenant déplacement, prélèvement, tri, détermination des macro-invertébrés, interprétation des résultats et rédaction d'un rapport d'étude.

OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

- Evaluer la qualité des eaux du Fangu en différents points, afin de préciser la variabilité spatiale et temporelle des paramètres et indicateurs utilisés

PLAN DE FINANCEMENT

Par financeur :

Financeur	Montant prévisionnel € HT	%
AE RMC	4 000,00	50
OEC	2 400,00	30
PNRC	1 600,00	20

PHASAGE PREVISIONNEL

Début prévu le 01/01/2013 pour 24 mois (2 ans), terminé en 2014

Volet B2	Gestion des risques liés aux crues			
Thème Sous volet	Améliorer la gestion de crise	Fiche d'action	B2-1-1	
Définition Action	Réalisation des plans communaux de sauvegarde des communes de Galéria et Manso	Commune(s) concernée(s)	Galéria, Manso	
Bassin versant	Maître(s) d'ouvrage	Programmation	Prio.	Coût € HT
Fangu	Communes de Galéria et Manso	2013 - 2014	1	Régie

SDAGE - Masse(s) d'eau et réservoir(s) biologique(s)		
	Code	Nom
Cours d'eau	FRER 48	Le Fangu
Réservoir(s) biologique(s)	FRER 48	Fangu de la confluence avec le ruisseau de Cavichja (Candela) à la Méditerranée

SDAGE - Préconisations
Dans son chapitre concernant les inondations, le SDAGE préconise, entre autre, d'améliorer la gestion de crise en agissant le plus en amont possible et apprendre à mieux vivre la crise par : - la mise en œuvre de plans communaux de sauvegarde définis par la loi de modernisation de la sécurité civile d'août 2004 ; - la diffusion à la population de l'information sur la conduite à tenir avant, pendant et après la crise ; - l'organisation d'exercices d'évacuation.

GENERALITES

CONTEXTE / PROBLEMATIQUE

Actuellement, le Plan de Prévention du Risque d'Inondation (PPRI) du Fangu est en cours de révision. La loi n°2004-811 du 13 août 2004 sur la modernisation de

la sécurité civile, stipule que les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) sont obligatoires pour les communes dotées d'un PPRI.

Ainsi, à compter de l'approbation du PPRI du Fangu prévue courant 2011, un PCS devra être réalisé dans un délai de 2 ans.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le PCS regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la sauvegarde de la population. Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

- Améliorer la gestion des risques

PLAN DE FINANCEMENT

Opérations réalisées en régie par les communes de Galéria et Manso

PHASAGE PREVISIONNEL

Début prévu le 01/01/2013 pour 24 mois (2 ans), terminé en 2014

Volet B3	Gestion de la ressource			
Thème Sous volet	Optimisation de la gestion de la ressource en eau potable	Fiche d'action	B3-1-1	
Définition Action	Travaux d'alimentation en eau potable sur Galéria	Commune(s) concernée(s)	Galéria	
Bassin versant	Maitre(s) d'ouvrage	Programmation	Prio.	Coût € HT
Fangu	Commune de Galéria	2012 - 2013	1	314 000,00

SDAGE - Masse(s) d'eau et réservoir(s) biologique(s)		
	Code	Nom
Cours d'eau	FRER 48	Le Fangu
	FRER 11196	Ruisseau de Cavichja
Réservoir(s) biologique(s)	FRER 48	Fangu de la confluence avec le ruisseau de Cavichja (Candela) à la Méditerranée

SDAGE - Disposition(s)	
1 - 03	Optimiser la gestion des ouvrages existants

GENERALITES

CONTEXTE / PROBLEMATIQUE

Une première phase d'investigation avait porté sur un diagnostic de l'existant et sur un schéma directeur des mesures à adopter pour faire face aux problèmes rencontrés et avait fait apparaître pour Galéria des principaux éléments suivants :

- ✓ Le rendement de la distribution est particulièrement bas : de l'ordre de 20 % sur les données des dernières années sur la base des dispositifs de mesures en place. Trois facteurs peuvent contribuer à un tel résultat :
 - Comptage de production : de nombreux équipements de comptages de production ont été remplacés ou installés dans le cadre du diagnostic et leurs données fiables n'ont pas pu être prises en compte pour les bilans.
 - Comptage de distribution : le parc de compteurs individuel est ancien et disparate, placé sous la responsabilité des particuliers. Il est certain que le bilan des relevés doit être considéré comme sujet à caution.
 - La gestion quotidienne du réseau fait état de nombreuses casses et fuites apparentes. Le diagnostic a confirmé cette situation avec la mise en évidence de débits de fuites très notables parfois liées à des dysfonctionnements d'équipements comme les chasses de réseau et les robinets-flotteurs de réservoirs mais favorisées par les très fortes pressions dans la partie basse du village, la plus forte consommatrice. Lors des investigations de terrain menées à cette occasion de nombreuses interventions ponctuelles ont permis de remédier à certaines de ces situations mais des interventions complémentaires étaient à envisager.
- ✓ Le manque de fiabilité de certaines composantes du réseau ne permet pas d'assurer la sécurité de l'alimentation en eau potable de la commune notamment en période estivale donc de demande maximale. Ce point concerne particulièrement la tête de la distribution avec les canalisations au niveau du réservoir des 5 arcades qui assure l'alimentation de l'ensemble du village.

Sur ces bases un programme des réalisations prioritaires a donc été lancé et est en cours pour permettre essentiellement d'améliorer le rendement et de fiabiliser le fonctionnement du réseau.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Travaux pour l'amélioration du rendement :

- ✓ Réduction de pression de la partie basse du village.
- ✓ Remplacement de tronçons de conduites particulièrement fuyardes.
- ✓ Réparation de fuites.
- ✓ Amélioration des conditions de maintenance du réseau.
- ✓ Après réalisation des différentes interventions précédentes seront reprises des opérations de contrôle des données de la situation par une nouvelle campagne de mesure du débit de nuit et de recherche des fuites éventuelles pour un nouveau bilan de fonctionnement du réseau.

Sécurisation du service :

- ✓ Les conduites principales d'alimentation du réseau, c'est-à-dire la conduite liaison entre le puits du Fangu et le réservoir des 5 arcades et la conduite de liaison entre ce réservoir et le réseau communal, sont anciennes soit en fonte grise fragilisée soit en amiante-ciment dégradé. Assurant le transfert des eaux pompées dans le puits de la nappe du Fangu vers les réseaux de desserte, elles jouent un rôle essentiel en période estivale et une rupture mettrait totalement en cause l'alimentation de la commune. Leur remplacement par des conduites de même diamètre en fonte ductile a donc paru une mesure essentielle pour la sécurisation du service.

Développement de la télégestion :

- ✓ La commune disposait déjà d'une télégestion qui lui permet notamment de suivre le comportement du réservoir des 5 arcades. Il paraît également utile de le compléter par un équipement de suivi du compteur du pompage sur le puits du Fangu.

Mise à jour du diagnostic (SDAEP)

Ces travaux sont accompagnés des prestations d'accompagnement portant sur la maîtrise d'œuvre des travaux, la mission SPS et assistance au maître d'ouvrage.

OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES / INDICATEURS

- Amélioration de l'alimentation en eau potable
- Réduction des débits prélevés dans le milieu naturel
- Indicateurs techniques : rendements de réseau, débit/volume d'eau produit, volumes prélevés dans le milieu naturel

PLAN DE FINANCEMENT

Par financeur :

Financier	Montant prévisionnel € HT	%
PEI	103 818,00	33
AE RMC	100 200,00	31,9
Cg 2B	18 500,00	5,9
CTC	18 700,00	6
Commune de Galéria (Maître d'Ouvrage)	72 782,00	23,2

PHASAGE PREVISIONNEL

Les travaux sont en cours de réalisation : suspendus durant la période de pointe estivale ils seront repris en septembre et achevés pour la fin 2012, avec exécution des mesures de bilan de fonctionnement.
En fonction des résultats de ces investigations menées en fin de travaux pourra éventuellement être défini un nouveau programme d'interventions qui constituerait une deuxième tranche de travaux.

Volet B3	Gestion de la ressource			
Thème Sous volet	Optimisation de la gestion de la ressource en eau potable	Fiche d'action	B3-1-2	
Définition Action	Recherche de ressources de substitution à la prise en rivière de la Cavichja pour l'alimentation en eau potable de la commune de Manso	Commune(s) concernée(s)	Manso	
Bassin versant	Maître(s) d'ouvrage	Programmation	Prio.	Coût € HT
Fangu	Commune de Manso	2012 - 2013	1	90 000,00

SDAGE - Masse(s) d'eau et réservoir(s) biologique(s)		
	Code	Nom
Cours d'eau	FRER 48	Le Fangu
	FRER 11196	Ruisseau de Cavichja
Réservoir(s) biologique(s)	FRER 48	Fangu de la confluence avec le ruisseau de Cavichja (Candela) à la Méditerranée

SDAGE - Disposition(s)	
1 - 03	Optimiser la gestion des ouvrages existants

GENERALITES

CONTEXTE / PROBLEMATIQUE

L'alimentation en eau de la commune intervient actuellement dans un cadre complexe qui implique plusieurs intervenants : l'OEHC propriétaire des installations structurantes : prise d'eau, conduites de transfert vers Manso puis vers Galeria, un Syndicat chargé de la gestion des installations précédentes et les communes responsables chacune de leurs réseaux de desserte.

Ce service posant de nombreux problèmes tant quantitatifs que qualitatifs, l'ensemble des intervenants a confié au Syndicat la mission de faire exécuter un programme d'investigations portant sur le diagnostic de la situation actuelle et un schéma directeur des mesures envisageables pour faire face aux difficultés rencontrées. Ont ainsi été mis en évidence les principaux éléments suivants :

✓ Pour la commune de Manso :

Les besoins en eau de la commune de Manso à court et moyen termes étant de l'ordre de 100 m³/jour, avec un rendement de réseau, satisfaisant, de l'ordre de 75 %. Ces besoins étaient de l'ordre de 70 m³/j pour la partie amont de la commune, hameaux de Montestremu et de Barghjana, et de 30 m³/jour pour l'aval, hameaux de Mansu et de Tuarelli et vallée du Fangu. La couverture actuelle de ces besoins par des eaux de surface prélevées dans la Cavichja pose de nombreux problèmes notamment tant pour les conditions du service de l'eau que les milieux concernés. Il était apparu que ces besoins pourraient être éventuellement couverts par des ressources du socle.

✓ Pour la commune de Galéria :

Le rendement du réseau est de l'ordre de 20 % ce qui constitue une situation intenable dont la correction est un préalable absolu. Les besoins en eau avec un rendement correct seraient à court et moyen termes de l'ordre de 700 m³/jour qui pourraient être parfaitement couverts avec les équipements existants prélevant actuellement une eau de qualité dans la nappe alluviale du bas Fangu.

✓ Pour l'OEHC :

L'état de la prise d'eau gravitaire sur la Cavichja n'est pas en mesure d'assurer la fourniture fiable d'une eau de qualité. Les dysfonctionnements au niveau de cette prise, notamment lors des intempéries, conduisent à prélever des eaux troubles et de qualité non conforme et induisent des colmatages interrompant fréquemment la fourniture.

Cette prise est actuellement en cours de régularisation par son propriétaire l'OEHC, le dossier ayant été déposé à l'administration. Cependant, la stratégie actuelle adoptée par les deux communes en matière d'alimentation en eau potable est d'utiliser préférentiellement les eaux souterraines du socle, de meilleure qualité et relativement abondantes. Fin 2015 début 2016, après une période d'essai des forages d'au moins une année, le bilan à mi-parcours permettra d'évaluer la nécessité de conserver la prise de Cavichja comme ressource complémentaire ou de la supprimer définitivement.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Sur ces bases, les opérations suivantes ont été lancées par la commune de Manso :

- ✓ Un programme de travaux d'urgence a été réalisé, portant essentiellement sur le réservoir de Mansu notamment pour adapter son remplissage à la consommation et éviter la stagnation de l'eau et sur des interventions ponctuelles de fiabilisation du réseau.
- ✓ Il était tout à fait envisageable d'espérer couvrir les besoins de la commune par des ressources souterraines du socle. Dans ce cadre est en cours d'achèvement un programme de recherches de sites puis de forages de reconnaissance : sur 3 forages réalisés 2 se sont avérés productifs : des essais de pompage de longue durée ont confirmé la possibilité de les équiper à 4 et 6 m³/h. Les besoins de la commune de Manso, de l'ordre de 100 à 120 m³/j peuvent donc être largement couverts avec des pompages de quelques heures par jour avec la possibilité de surexploitation sur de courtes périodes en cas d'incendie ou de transferts de sécurité éventuels vers Galeria.

Le raccordement de ces forages est en cours d'études et les dossiers réglementaires correspondants sont en cours d'établissement.

Une telle situation va donc permettre de supprimer les prélèvements dans le milieu aquatique en amont de la nappe alluviale de l'estuaire du Fangu. Le programme de réalisation des travaux nécessaires va être présenté dans les plus brefs délais.

OBJECTIFS VISES / GAINS ESComPTES / INDICATEURS

- Amélioration de l'alimentation en eau potable
- Trouver une ressource de substitution aux prélèvements dans le Fangu
- Amélioration du fonctionnement du cours d'eau
- Abandon de l'alimentation par la prise de la Cavichja
- Indicateurs techniques : production des forages

PLAN DE FINANCEMENT

Par financeur :

Financeur	Montant prévisionnel € HT	%
AE RMC ⁴	35 000,00 + à déterminer	
CTC	10 500,00	
Cg 2B	10 500,00	
Commune de Manso (Maître d'Ouvrage)	18 000,00	

Par opération détaillé par financeur :

N° Opé.	Intitulé opération - Année de réalisation	MAO	Coût € HT	Financeur	Montant € HT	%
1	Recherche d'eau par forage - 2012	Com. de Manso	70 000,00	AE RMC	35 000,00	50
				CTC	10 500,00	15
				Cg 2B	10 500,00	15
				Commune de Manso (Maître d'Ouvrage)	14 000,00	20
2	Dossier et procédure réglementaire - 2012	Com. de Manso	20 000,00	AE RMC	A déterminer	
				Commune de Manso (Maître d'Ouvrage)	A déterminer	

PHASAGE PREVISIONNEL

L'opération est prévue d'achèvement au 3^{ème} trimestre 2012.

⁴ Les financements de l'Agence de l'Eau pour les procédures réglementaires sont sous réserve des conclusions des études sur l'exploitation des forages.

Volet B3	Gestion de la ressource			
Thème Sous volet	Optimisation de la gestion de la ressource en eau potable	Fiche d'action	B3-1-3	
Définition Action	Mobilisation et raccordement des forages de la commune de Manso	Commune(s) concernée(s)	Manso	
Bassin versant	Maitre(s) d'ouvrage	Programmation	Prio.	Coût € HT
Fangu	Commune de Manso	2013 - 2014	1	473 800,00

SDAGE - Masse(s) d'eau et réservoir(s) biologique(s)		
	Code	Nom
Cours d'eau	FRER 48	Le Fangu
	FRER 11196	Ruisseau de Cavichja
Réservoir(s) biologique(s)	FRER 48	Fangu de la confluence avec le ruisseau de Cavichja (Candela) à la Méditerranée

SDAGE - Disposition(s)	
1 - 03	Optimiser la gestion des ouvrages existants

GENERALITES

CONTEXTE / PROBLEMATIQUE

Le diagnostic de l'alimentation en eau potable de la vallée du Fangu avait confirmé les difficultés rencontrées dans l'utilisation de la prise d'eau dans la rivière Cavichja avec des prélèvements non maîtrisés, par ailleurs non autorisés, et une eau de qualité aléatoire. Le dispositif de prise, barrage, ouvrages annexes et conduite d'amenée nécessitaient des interventions de reprise lourdes et une régularisation administrative reprenant les contraintes réglementaires.

Les besoins en eau de la commune de Manso à court et moyen termes étant de l'ordre de 100 m3/jour, avec un rendement de réseau, satisfaisant, de l'ordre de 75 %, il est apparu que ceux-ci pourraient éventuellement être couverts par des ressources du socle.

Une campagne de forages a donc été mise en œuvre. Après études géomorphologiques, 3 sites avaient été retenus, l'un au hameau de Mansu et 2 à celui de Montestremu. Les forages correspondants ont été réalisés à des profondeurs de 100 à 120 m. Deux d'entre eux se sont avérés productifs et ont été tubés en conséquence pour permettre leur équipement ultérieur, un 3^{ème} n'ayant pas représenté un débit exploitable, a été abandonné et rebouché. L'ensemble des données relatives à l'exécution de ces forages et les résultats des essais de pompage de longue durée sont détaillés dans le rapport joint en annexe au présent dossier. Ces données font donc apparaître des débits exploitables de 3 à 5 m3/heure pour le forage au hameau de Mansu et de 6 à 8 m3/heure pour celui au hameau de Montestremu, potentialités donc largement supérieures aux besoins réels.

Sur ces bases, il apparaît donc clairement que les besoins de la commune de Manso peuvent être couverts par ces nouvelles ressources locales du socle en eaux de bonne qualité.

Par ailleurs la commune de Galéria mène les opérations visant à considérablement améliorer le rendement de son réseau et à lui permettre ainsi de couvrir ses besoins par le dispositif de prélèvement existant dans la nappe alluviale du bas Fangu.

Dans ces conditions, l'alimentation en eau potable de la vallée du Fangu pourrait être assurée par les ressources propres des 2 communes en abandonnant la prise d'eau dans la Cavichja. Cette situation permettrait de simplifier la gestion de l'eau potable dans ce secteur et de maintenir, notamment en période d'étiage, l'ensemble des débits dans le cours du Fangu, milieu d'un intérêt particulièrement reconnu et suivi. Le maintien de l'interconnexion des 2 réseaux assurerait par ailleurs une sécurité pour l'aval de la vallée, des transferts, certes limités, amont-aval étant possible en cas d'incident sur la mobilisation de la ressource de Galéria.

La mise en œuvre de ce dispositif d'alimentation en eau potable alternatif nécessite de réaliser sur le dispositif AEP de la commune de Manso les travaux de mobilisation et de raccordement des 2 forages au réseau qui font donc l'objet du présent programme.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Les besoins de pointe l'ensemble de la commune de Manso qui sont de l'ordre de 100 m3/j, peuvent se décomposer en 70 m3/j pour la partie amont, hameaux de

Barghjana et de Montestremu, et 30 m3 pour la partie aval, hameaux de Mansu et de Tuarelli. Ils vont donc nécessiter la mobilisation des 2 forages.

En dehors des périodes de pointe les besoins sont de l'ordre de 20 m3/j. Il apparaît donc envisageable de n'utiliser que le forage de Montestremu qui est en mesure d'alimenter l'ensemble de la commune sur une large période de l'année.

Equipement des forages :

Pour le forage de Mansu, le débit d'équipement retenu est de 4 m3/h, en mesure de couvrir sur 7 à 8 heures de pompage par jour les besoins de pointe de la partie aval de la commune.

En cas de besoins exceptionnels (incendie, incident sur l'alimentation en eau potable de Galéria, ce forage peut être alors exploité 20 h/j, voire 24 h, sur toute la période estivale fournissant alors une ressource de 80 m3/j.

Pour le forage de Montestremu, le débit d'équipement retenu est de 6 m3/h, en mesure de couvrir sur 12 heures de pompage par jour les besoins de pointe de la partie amont de la commune.

En cas de besoins exceptionnels, le débit d'équipement peut être utilisé en continu sur une période de 76 h fournissant alors une ressource de 140 m3/j sur 3 jours.

Capacité de stockage :

Le réservoir de Mansu d'une capacité de 100 m3 vient de faire l'objet de travaux confortatifs permettant notamment de limiter la période de stagnation de l'eau en adaptant les entrées à la consommation réelle. Il est donc adapté à la nouvelle situation.

Le réservoir actuel de Montestremu, sous la responsabilité de l'OEHC, ancien et très dégradé, présente une capacité de 20 m3 totalement inadaptée à la situation. La commune envisage de créer sur son emplacement un réservoir de 100 m3, capacité adaptée à la nouvelle situation.

OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES / INDICATEURS

- Amélioration de l'alimentation en eau potable
- Mobiliser une ressource de substitution aux prélèvements dans le Fangu
- Amélioration du fonctionnement du cours d'eau
- Abandon de l'alimentation par la prise de la Cavichja
- Indicateurs techniques : bilan d'exploitation des forages, réduction des débits en provenance de la prise de la Cavichja alimentant les communes de Galéria et Manso

PLAN DE FINANCEMENT

Par financeur :

Compte tenu de l'importance de l'investissement à mettre en œuvre et de ses moyens limités, la commune souhaite bénéficier d'une aide maximale pour un plan de financement qui pourrait être le suivant :

Financeur	Montant prévisionnel € HT	%
AE RMC ⁵ / CTC / Cg 2B	426 420,00	90
Commune de Manso (Maître d'Ouvrage)	47 380,00	10

PHASAGE PREVISIONNEL

Début prévu le 01/01/2013 pour 24 mois (2 ans), terminé en 2014

⁵ Les financements de l'Agence de l'Eau sont sous réserve des conclusions de l'étude sur l'exploitation des forages et la réalisation de la procédure de régularisation des forages.

Volet B3	Gestion de la ressource			
Thème Sous volet	Optimisation de la gestion de la ressource en eau potable	Fiche d'action	B3-1-4	
Définition Action	Etude des potentialités d'exploitation du puits du Fangu pour l'alimentation de Galéria et actualisation de la DUP	Commune(s) concernée(s)	Galéria	
Bassin versant	Maître(s) d'ouvrage	Programmation	Prio.	Coût € HT
Fangu	Commune de Galéria	2014 - 2015	1	22 000,00

SDAGE – Masse(s) d'eau et réservoir(s) biologique(s)		
	Code	Nom
Cours d'eau	FRER 48	Le Fangu
	FRER 11196	Ruisseau de Cavichja
Réservoir(s) biologique(s)	FRER 48	Fangu de la confluence avec le ruisseau de Cavichja (Candela) à la Méditerranée

SDAGE - Disposition(s)	
1 - 03	Optimiser la gestion des ouvrages existants

GENERALITES

CONTEXTE / PROBLEMATIQUE

Les besoins en eau potable de la commune de Galéria sont actuellement couverts par des pompages dans la nappe alluviale de la partie aval du cours du Fangu et par des prélèvements d'eaux de surface dans la Cavichja, affluent du Fangu situé dans la partie amont de son bassin versant.

L'exploitation de ce forage dans la nappe du Fangu a fait l'objet de l'arrêté n°02 5098 du 4 novembre 2002 ; le prélèvement autorisé étant fixé à 600 m3/jour sur la base de 10 heures de pompage par 2 pompes de 50 et 60 m3/h ne fonctionnant pas simultanément.

Les besoins en eau de la commune de Galéria ont été estimés à moyen terme à environ 700 à 800 m3/jour pour la pointe de consommation en août si le rendement du réseau AEP était de l'ordre de 70 %. Mais depuis plusieurs années, du fait d'un rendement très inférieur, les volumes consommés semblent avoir été très supérieurs. Ces volumes provenaient pour l'essentiel des pompages dans la nappe du Fangu complétés par les transferts des prélèvements dans la Cavichja. Selon les relevés effectués sur les années passées, les durées de pompage en nappe ont régulièrement atteint en période de demande maximale, des valeurs de l'ordre de 20 h/jour soit des prélèvements de l'ordre de 1000 m3/jour.

En août 2012, le volume maximum journalier prélevé dans la nappe a été de près de 1100 m3 entièrement fournis par le forage du Fangu sans apports complémentaires provenant de la Cavichja.

La commune de Galéria a lancé un important programme de travaux sur son réseau AEP portant sur la fiabilisation de la desserte et sur l'amélioration de ses performances, notamment de son rendement pour limiter les volumes à prélever. Il sera alors possible de considérer que les besoins de la commune de Galéria pourront être parfaitement couverts par la ressource du pompage dans la nappe alluviale du bas Fangu avec une limite de volumes prélevés supérieure aux 600 m3/jour actuellement autorisés.

En bilan, il apparaît donc que si la nappe du Fangu paraît être de nature à couvrir seule les besoins de Galéria surtout après amélioration du rendement de son réseau, les prescriptions réglementaires actuelles fixant les conditions d'exploitation de ce captage continueront à être régulièrement largement dépassées. La régularisation de cette situation passe donc par la définition de nouvelles prescriptions de prélèvement dans le cadre d'une démarche comportant une autorisation au titre des codes de l'environnement et de la santé publique et une éventuelle déclaration d'utilité publique.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Pour l'établissement des dossiers relatifs à cette démarche, il est nécessaire dans un premier temps de procéder à une étude hydrogéologique qui permettra notamment de définir le volume de prélèvement maximum à autoriser et les modalités de pompage. C'est sur cette base que pourront être établis ces dossiers pour les différents volets de la démarche.

1- Etude hydrogéologique

Cette étude devra donc permettre de définir un nouveau volume de prélèvement maximum qui pourra être admis en assurant la pérennité tant de l'ouvrage que de la nappe du Fangu et de son environnement.

Sur la base des données de consommation actuelles et de leur évolution prévisible il paraît réaliste d'envisager une valeur maximale de 1000 m3/jour pour une nouvelle autorisation : c'est donc sur cette base que pourra être abordé le problème mais les études ultérieures pourront amener à modifier cette valeur.

Pour cette étude, seront pris en compte l'ensemble des données existantes sur le forage et son exploitation et sur la nappe et son milieu. Seront notamment pris en compte :

- ✓ données du milieu relevées lors de la réalisation des forages ;
- ✓ les résultats des essais de pompages qui avaient été réalisés tant lors de la création initiale du forage que lors de son approfondissement ultérieur ;
- ✓ les caractéristiques des pompes installées ;
- ✓ les données existantes sur les volumes pompés et sur les temps de pompage, notamment en période de prélèvements maximum ;
- ✓ les données hydrologiques du site et de son alimentation en inféoflux en période d'étiage ;
- ✓ les données piézométriques du site (mesures effectuées par la DREAL, données de la banque nationale....) ;
- ✓ l'ensemble des informations sur l'environnement du site et de la nappe (biseau salé, zone humide....).

Par l'analyse et l'exploitation de l'ensemble des données existantes, le présent volet d'étude pourra donc permettre de définir les nouvelles prescriptions de pompage pouvant être adoptées sur ce site de prélèvement :

- ✓ volume quotidien maximum pouvant être prélevé ;
- ✓ conditions de pompage, temps et débit instantané.

Le coût de ce volet d'étude auquel devra être associé un hydrogéologue confirmé est estimé au montant forfaitaire de **10 000 € HT**.

Le délai d'exécution est de l'ordre de 4 mois.

2- Dossiers réglementaires

La régularisation de la situation du captage passe donc par l'établissement des dossiers suivants :

- ✓ Dossier d'autorisation au titre des codes de l'environnement de la santé publique :
 - Autorisation de prélèvement d'eau dans le milieu naturel au titre des articles L214-1 à L214-3 du Code de l'Environnement,

repreuant notamment les dispositions de la Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques. Le document qui s'appuiera sur l'étude hydrogéologique précédente comprendra également une étude d'impact sur l'Environnement et le cas échéant sur les sites Natura 2000 et le rapport de l'hydrogéologue agréé.

- Autorisation de fournir de l'eau destinée à la consommation humaine, au titre des articles R1321-6 et L1321-7 du Code de la Santé Publique.
- ✓ Si les nouvelles dispositions de pompages conduisent à une modification des périmètres de protection, immédiats et rapprochés du captage il conviendra de mettre en œuvre :
 - Déclaration d'Utilité Publique (DUP) au titre de l'article L215-13 du Code de l'Environnement pour la dérivation des eaux non domaniales et l'article L1321-2 du Code de la Santé Publique pour l'instauration des périmètres de protection des captages d'eau destinée à la consommation humaine. Ces périmètres sont créés selon les articles R.11-14-1 et suivants, du Code de l'Expropriation et l'article L1321-3 du Code de la Santé Publique.
 - Dossier d'enquête parcellaire portant sur les terrains concernés par la création des périmètres de protection réglementaires, à acquérir pour les périmètres de protection immédiate et devant faire l'objet d'une publicité pour les périmètres de protection rapprochée.

Le coût de ce volet d'étude est estimé au montant forfaitaire de **12 000 € HT**.

Le délai d'exécution est de l'ordre de 6 mois.

Il est à noter que l'ensemble des démarches précédentes est basé sur l'estimation que les données existantes sur la nappe du bas Fangu permettront de définir de nouvelles conditions de pompage de nature à assurer l'alimentation en eau potable de Galéria.

Si ces données ne le permettaient pas et si des investigations nouvelles s'avéraient nécessaires pour apporter une réponse au problème posé, l'opération changerait de dimension : devrait être envisagée une étude beaucoup plus lourde avec une étude des différentes caractéristiques de la nappe passant par une modélisation de celle-ci. On déboucherait alors sur une véritable *modélisation de la nappe* avec des investigations de l'ordre suivant :

- ✓ estimation du volume de l'aquifère alluvial et de sa nappe (géométrie, porosité) ;

- ✓ étude du régime d'écoulement du Fangu, positionnement des prélèvements par rapport à ce régime et mise en relation avec les niveaux piézométriques de la nappe ;
- ✓ analyse du système mer, zone humide, nappe et rivière : les rapports de ces différents milieux avec des natures d'eaux diverses doivent faire l'objet d'un examen spécifique ;
- ✓ détermination du rayon d'influence (géométrie du rabattement de la nappe) correspondant à différents régimes de pompage ;
- ✓ estimation des incidences liées aux différents niveaux de prélèvements : la baisse des niveaux piézométriques de la nappe et rayon d'influence ;
- ✓ analyse de l'impact de cette baisse sur le système mer, zone humide, nappe et rivière en reprenant les éléments initiaux sur ces milieux.

Une telle étude permettrait d'avoir une approche du potentiel global de la nappe donc en particulier des limites de son exploitation sans rapport réel avec ses perspectives effectives d'utilisation.

A titre indicatif, le coût d'une telle étude serait de l'ordre de 75 000 € HT.

OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES / INDICATEURS

- Amélioration de l'alimentation en eau potable
- Optimiser la gestion des ouvrages existants (rendement, valorisation des marges de manœuvre), en cohérence avec la restauration ou la préservation de l'état des masses d'eaux concernées
- Amélioration du fonctionnement du cours d'eau (aspect quantitatif)
- Abandon de l'alimentation par la prise de la Cavichja
- Indicateurs techniques : arrêté modificatif de DUP, débits exploités, débit d'exploitation/potentialités/besoins

PLAN DE FINANCEMENT

Par financeur :

Financeur	Montant prévisionnel € HT	%
AE RMC	11 000,00	50%
Cg 2B	3 300,00	15%
CTC	3 300,00	15%
Commune de Galéria (Maître d'Ouvrage)	4 400,00	20%

PHASAGE PREVISIONNEL

Début prévu le 01/01/2013 pour 24 mois (2 ans), terminé en 2015.

Volet B3	Gestion de la ressource			
Thème <i>Sous volet</i>	<i>Optimisation de la gestion de la ressource en eau potable</i>	Fiche d'action	B3-1-5	
Définition Action	Mise en place de pratiques économes en eau (déplacement et remplacement de compteurs particuliers)	Commune(s) concernée(s)	Galéria, Manso	
Bassin versant	Maître(s) d'ouvrage	Programmation	Prio.	Coût € HT
Fangu	Commune de Galéria et de Manso	2013 - 2014	1	159 290,00

	SDAGE – Masse(s) d'eau et réservoir(s) biologique(s)	
	Code	Nom
Cours d'eau	FRER 48	Le Fangu
	FRER 11196	Ruisseau de Cavichja
Réservoir(s) biologique(s)	FRER 48	Fangu de la confluence avec le ruisseau de Cavichja (Candela) à la Méditerranée

SDAGE - Disposition(s)	
1 - 03	Optimiser la gestion des ouvrages existants

GENERALITES

CONTEXTE / PROBLEMATIQUE

L'optimisation de la gestion de l'eau passe par l'adéquation optimale des prélèvements dans les ressources aux stricts besoins réels des consommateurs.

Dans la vallée du Fangu la mise en œuvre d'une telle politique a conduit les communes de Galéria et de Manso à faire réaliser dans un premier temps et dans le cadre d'un SIVU responsable de la gestion des éléments structurants du réseau

AEP, un diagnostic de l'existant et un schéma directeur des mesures à envisager pour pallier aux problèmes rencontrés.

Sur ces bases, ont été définis et mis en œuvre des programmes de travaux et d'interventions diverses.

- ✓ Pour la commune de Manso :
Interventions ponctuelles pour renforcer la qualité et la fiabilité du service et pour l'amélioration du rendement du réseau et la maîtrise de son fonctionnement.
Compte tenu des besoins en eau limités de la commune, de l'ordre de 100 à 120 m3/j en pointe et des problèmes posés par la prise en rivière sur la Cavighja (nécessité d'une reprise totale de l'ouvrage et régularisation de sa situation avec respect du débit réservé limitant les prélèvements estivaux) avait été lancée une recherche d'eau dans le socle dont les résultats ont été positifs avec 2 forages pouvant être équipés aux débits de 4 et 6 m3/h couvrant largement les besoins locaux et en mesure de faire face à des besoins exceptionnels ponctuels.
- ✓ Pour la commune de Galéria :
Important programme pour la fiabilité de l'alimentation en eau et pour l'amélioration du rendement avec une réduction des fuites et en fin d'opération une nouvelle campagne de mesures pour vérifier l'impact des travaux. L'objectif est de permettre à Galéria de faire face à ces besoins par les prélèvements existants dans la nappe alluviale du cours inférieur du Fangu.

Ces interventions devraient donc permettre d'apporter d'importantes économies d'eau et donc de limiter les prélèvements au niveau de la ressource.

Les points précédents concernent donc l'amont du processus d'alimentation en eau potable et une politique efficace d'économie d'eau doit également concerner le volet aval de ce processus au niveau de la consommation des abonnés.

Pour maîtriser efficacement la situation, il convient impérativement d'agir sur le volet aval du service donc sur la consommation des abonnés donc sur *le comptage des volumes effectivement délivrés*. Ce point est essentiel pour permettre d'agir sur le dernier maillon de la chaîne, la tarification de l'eau qui relève de la responsabilité communale mais qui nécessite un comptage efficace de la consommation.

Le présent programme porte donc sur l'amélioration des conditions du comptage individuel de la consommation.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Les parcs des compteurs individuels des 2 communes présentent les caractéristiques suivantes :

- ✓ Les parcs sont anciens, certains compteurs datant des années 70, et leur état est donc souvent dégradé, les données mesurées manquant de fiabilité.
- ✓ Les compteurs sont souvent implantés à l'intérieur même des propriétés et non en limite du domaine public, situation pouvant entraîner d'importants prélèvements non maîtrisés et non comptabilisés.

Le simple remplacement sur place des compteurs existant n'étant pas éligible auprès des aides publiques, ce volet sera traité localement avec les abonnés concernés. Le programme de la présente opération ne portera que sur la seconde catégorie d'interventions

Selon un schéma général, il s'agira donc d'installer le compteur et ses pièces annexes dans un coffret implanté en limite de propriété et accessible du domaine public. Les interventions à prévoir comporteront sur les points suivants :

- ✓ Dégagements et raccordements à la conduite de desserte existante
- ✓ Fourniture et pose d'un coffret pour compteur
- ✓ Fourniture et pose d'un ensemble de comptage comportant un compteur de classe C et d'un diamètre adapté à la situation.

Il est cependant évident que chacune des situations conduira à des interventions spécifiques dans leurs détails.

Programme d'interventions :

- ✓ Pour la commune de Manso, un inventaire précis de la situation avait permis d'identifier 77 sites à traiter.
- ✓ Pour la commune de Galeria, un examen de la situation a conduit à une estimation de 150 sites à traiter.

Pour ces travaux une mission de maîtrise d'œuvre permettra de s'adapter aux différentes situations rencontrées. Sera également prévue une mission d'assistance au maître d'ouvrage.

OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

- Amélioration de l'alimentation en eau potable
- Diminution des prélèvements d'eau dans le milieu naturel
- Indicateurs techniques : volumes consommés, volumes prélevés

PLAN DE FINANCEMENT

Par financeur :

Financeur	Montant prévisionnel € HT	%
AE RMC	47 787,00	30
CTC	39 822,50	25
Cg 2B	39 822,50	25
Communes de Gaéria et de Manso (Maîtres d'ouvrage)	31 858,00	20

Par opération détaillé par financeur :

Sur les bases précédentes le coût moyen d'intervention est de 700 € HT par site traité, soit les devis estimatifs suivants :

- ✓ pour la commune de Manso : $77 \times 700 \text{ €} = 54\,000 \text{ € HT}$
- ✓ pour la commune de Galeria : $150 \times 700 \text{ €} = 105\,000 \text{ € HT}$.

N° Opé.	Intitulé opération - Année de réalisation	MAO	Coût € HT	Financeur	Montant € HT	%
1	Déplacement et rénovation des compteurs - 2013	Com. de Manso	54 290,00	AE RMC	16 287,00	30
				CTC	13 572,50	25
				Cg 2B	13 572,50	25
				Commune de Manso (Maître d'Ouvrage)	10 858,00	20
2	Déplacement et rénovation des compteurs - 2013	Com. de Galéria	105 000,00	AE RMC	31 500,00	30
				CTC	26 250,00	25
				Cg 2B	26 250,00	25
				Commune de Galéria (Maître d'Ouvrage)	21 000,00	20

PHASAGE PREVISIONNEL

Début prévu le 01/01/2013 pour 24 mois (2 ans), terminé en 2014

Volet B3	Gestion de la ressource			
Thème <i>Sous volet</i>	<i>Optimisation de la gestion de la ressource en eau potable</i>	Fiche d'action	B3-1-6	
Définition Action	Mise en place de pratiques économes en eau	Commune(s) concernée(s)	Galéria, Manso	
Bassin versant	Maitre(s) d'ouvrage	Programmation	Prio.	Coût € HT
Fangu	Commune de Galéria et de Manso	2016 - 2017	2	A déterminer

SDAGE – Masse(s) d'eau et réservoir(s) biologique(s)		
	Code	Nom
Cours d'eau	FRER 48	Le Fangu
	FRER 11196	Ruisseau de Cavichja
Réservoir(s) biologique(s)	FRER 48	Fangu de la confluence avec le ruisseau de Cavichja (Candela) à la Méditerranée

SDAGE - Disposition(s)	
1 - 03	Optimiser la gestion des ouvrages existants

GENERALITES

CONTEXTE / PROBLEMATIQUE

Outre les opérations de déplacement et remplacement de compteurs particuliers, les communes de Galéria et Manso devront mettre en place d'autres actions visant à réaliser des économies d'eau : campagne d'information, incitation des particuliers à l'utilisation de dispositifs d'économie d'eau, installation de compteurs généraux équipés de la télésurveillance....

OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

- Amélioration de l'alimentation en eau potable
- Diminution des prélèvements d'eau dans le milieu naturel
- Indicateurs techniques : volumes consommés, volumes prélevés

PLAN DE FINANCEMENT

A définir ultérieurement en fonction des actions qui auront été retenues par le Comité de Rivière et les maîtres d'ouvrages concernés.

PHASAGE PREVISIONNEL

Début prévu le 01/01/2016 pour 24 mois (2 ans), terminé en 2017

Volet B3	Gestion de la ressource			
Thème <i>Sous volet</i>	<i>Mise en conformité des infrastructures liées à la prise de la Cavichja</i>	Fiche d'action	B3-2-1	
Définition Action	Finalisation de la procédure de régularisation administrative de la prise en rivière de Cavichja	Commune(s) concernée(s)	Galéria, Manso	
Bassin versant	Maître(s) d'ouvrage	Programmation	Prio.	Coût € HT
Fangu	Office d'Équipement Hydraulique de Corse	2010 - 2013	1	Régie

	SDAGE – Masse(s) d'eau et réservoir(s) biologique(s)	
	Code	Nom
Cours d'eau	FRER 48	Le Fangu
	FRER 11196	Ruisseau de Cavichja
Réservoir(s) biologique(s)	FRER 48	Fangu de la confluence avec le ruisseau de Cavichja (Candela) à la Méditerranée

SDAGE - Disposition(s)	
2B - 05	Achever la mise en place des périmètres de protection réglementaire des captages et adapter leur contenu

PdM – Mesure(s) complémentaire(s)	
1 - 04	Définir des modalités de gestion de la ressource en eau en situation de pénurie, et notamment la répartition entre les différents usages

GENERALITES

CONTEXTE / PROBLEMATIQUE

L'alimentation en eau potable des communes de Manso et Galéria est actuellement assurée en amont par une prise d'eau dans la Cavichja, affluent du cours supérieur du Fangu et en aval par un puits dans la nappe alluviale du delta du Fangu. La prise d'eau fournit l'essentiel de la ressource, les prélèvements dans la nappe permettant de couvrir les besoins en période estivale. Cette prise est située à 6 kilomètres en amont du hameau de Montestremu (commune de Manso) ; elle permet un prélèvement direct dans la rivière et achemine l'eau brute non traitée vers le réservoir de Montestremu qui assure la régulation des transferts d'eau vers les sites de consommation.

Cette ressource est de mauvaise qualité. En effet, en l'absence d'un prétraitement physique efficace, on observe lors d'événements pluvieux une turbidité des eaux et un risque de contamination microbiologique conduisant à une diminution de la qualité sanitaire de l'eau distribuée.

Récemment, la mise en évidence sur la commune de Manso de ressources en eau mobilisables dans le massif cristallin et en mesure de couvrir ses besoins de pointe actuels et futurs permet d'envisager l'alimentation en eau potable de la vallée du Fangu sur des bases nouvelles.

Une campagne de forages a donc été mise en œuvre en 2012. Après études, 3 sites ont été identifiés et les forages correspondants réalisés à des profondeurs de 100 à 120 m : 2 d'entre eux, l'un à Manso et l'autre à Montestremu, se sont avérés productifs et ont été tubés en conséquence pour permettre leur équipement ultérieur, un 3^{ème} n'ayant pas représenté un débit exploitable, a été abandonné et rebouché. Les résultats des essais de pompage de longue durée effectués ont permis d'envisager l'équipement de ces forages à des débits respectifs de 4 et 6 m3/heure.

Sur ces bases, il apparaît donc clairement que les besoins de la commune de Manso peuvent être couverts par ces nouvelles ressources locales du socle en eaux de bonne qualité.

Les besoins de la commune de Galéria ont été estimés à court et moyen termes à environ 700 à 800 m3/jour si le rendement du réseau AEP était de l'ordre de 70%. Ils pourraient alors être parfaitement couverts par le forage existant dans la nappe alluviale de la partie extrême aval du Fangu équipé pour un débit de pompage de 50 m3/heure.

Malgré de premières interventions le rendement du réseau est encore très inférieur conduisant à un débit de pointe en août 2012 de près de 1 100 m3/jour entièrement fournis par le forage du Fangu sans apports complémentaires provenant de la Cavichja.

Un programme de travaux est en cours sur le réseau AEP de Galéria : portant dans un premier temps sur la fiabilisation de la desserte, des campagnes de

mesures estivales ont permis une approche et une localisation en période de pointe des secteurs présentant des débits de fuite importants : les travaux de réparation correspondants seront exécutés dès la fin de la saison de forte demande et une nouvelle appréciation du rendement effectuée.

Il est donc possible de considérer que les besoins de la commune de Galéria pourront être parfaitement couverts par la ressource du pompage dans la nappe alluviale du bas Fangu.

En bilan, il apparaît donc que l'alimentation en eau potable de la vallée du Fangu pourrait être assurée par les ressources propres des 2 communes en abandonnant la prise d'eau dans la Cavighja. Cette situation permettrait de simplifier la gestion de l'eau potable dans ce secteur et de maintenir, notamment en période d'étiage, l'ensemble des débits dans le cours du Fangu, milieu d'un intérêt particulièrement reconnu et suivi. Le maintien de l'interconnexion des 2 réseaux assurerait par ailleurs une sécurité pour l'aval de la vallée, des transferts, certes limités, amont-aval étant possible en cas d'incident sur la mobilisation de la ressource de Galéria.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Dans ce cadre, l'Office d'Équipement Hydraulique de Corse (OEHC) a entrepris depuis plusieurs années une procédure de régularisation administrative de cette prise d'eau. Le dossier correspondant précise notamment :

- ✓ la définition des périmètres de protection réglementaires ;
- ✓ le débit maximum de prélèvement ;
- ✓ les conditions de ce prélèvement ;
- ✓ la définition du débit réservé pour maintenir le bon état écologique de la rivière et de ses conditions de restitution ;
- ✓ le traitement qui sera mis en œuvre sur ces eaux brutes de façon à ce qu'elles puissent être utilisées pour l'alimentation humaine.

Dans l'hypothèse où les forages de Manso et celui de Galéria situé dans la plaine alluviale assureraient une alimentation en eau pérenne des deux communes, alors, la régularisation de la prise de Cavichja serait remise en question.

OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES / INDICATEURS

- Mise en conformité de la prise vis-à-vis de la réglementation en vigueur concernant l'alimentation en eau potable

PLAN DE FINANCEMENT

Opération réalisée en régie par l'OEHC.

PHASAGE PREVISIONNEL

Début le 01/01/2010 pour 36 mois (3 ans), terminé en 2013

Volet B3	Gestion de la ressource			
Thème <i>Sous volet</i>	<i>Mise en conformité des infrastructures liées à la prise de la Cavichja</i>	Fiche d'action	B3-2-2	
Définition Action	Travaux de mise en conformité des infrastructures OEHC	Commune(s) concernée(s)	Galéria, Manso	
Bassin versant	Maître(s) d'ouvrage	Programmation	Prio.	Coût € HT
Fangu	Office d'Équipement Hydraulique de Corse	2016 - 2017	2	146 000,00

SDAGE – Masse(s) d'eau et réservoir(s) biologique(s)		
	Code	Nom
Cours d'eau	FRER 48	Le Fangu
	FRER 11196	Ruisseau de Cavichja
Réservoir(s) biologique(s)	FRER 48	Fangu de la confluence avec le ruisseau de Cavichja (Candela) à la Méditerranée

SDAGE - Disposition(s)	
1 - 03	Optimiser la gestion des ouvrages existants

GENERALITES

CONTEXTE / PROBLEMATIQUE

La fourniture d'eau gravitaire par prise en rivière dans la Cavichja, son traitement et son transfert sont effectués par un réseau structurant dont l'OEHC assure la maîtrise d'ouvrage et qui est géré dans un cadre conventionnel par le SIVU Acqua di u Filosorma. Ce réseau structurant alimente les réseaux des communes de Manso et de Galéria, exploitées en régie par celles-ci.

Cette alimentation en eau potable présentant de nombreuses difficultés, les quatre partenaires impliqués dans ce service (OEHC, SIVU, Communes de Galéria et Manso) ont chargé le syndicat de réaliser un diagnostic de la situation actuelle pour mettre en évidence la nature précise des problèmes rencontrés et un schéma directeur des interventions à envisager pour y remédier.

Les termes du diagnostic et les préconisations du schéma directeur ont été approuvés par les différents intervenants concernés et il a donc été décidé que, sur ces bases, chacun d'eux mettrait en œuvre les dispositions relevant de sa compétence.

Cependant, en 2012, la commune de Manso a réalisé une campagne de recherche d'eau par forage au socle. Sur les 3 forages réalisés, 2 se sont révélés productifs, un à Manso et un à Montesremu. Un troisième non productif a été rebouché.

Dans le prolongement de cette démarche, un projet de mobilisation et raccordement des forages avec création d'un réservoir d'une capacité de 100 m³ à Montestremu est présenté dans le présent programme (Fiche action B3-1-3). Ainsi, dans les années à venir, si l'exploitation des forages s'avère concluante, l'alimentation de Manso et de ses hameaux ne dépendra plus exclusivement de la prise de Cavichja.

Dans la mesure où cette nouvelle ressource souterraine permettrait de couvrir la totalité des besoins de la commune, il sera alors envisageable d'abandonner la prise de Cavichja.

Pour l'OEHC, la régularisation de la situation de la fourniture d'eau par la prise de Cavichja (Fiche action B3-2-1) avec la mise en œuvre des ouvrages de prélèvement et de pré-traitement nécessaires, dépendra donc du résultat de l'exploitation des forages sur le moyen terme.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le programme de travaux de l'OEHC découlant du schéma directeur porte sur les points suivants :

- ✓ Réhabilitation de la prise en rivière de Cavichja ;
- ✓ Réhabilitation des ouvrages de prétraitement ;
- ✓ Pose d'un limiteur de débit ;

Le coût total des travaux est estimé à : 146 000,00 € HT.

OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

- Amélioration de l'alimentation en eau potable
- Amélioration du Fonctionnement hydraulique du Fangu
- Mise en conformité de l'eau distribuée pour l'alimentation en eau potable

- Débit de prélèvement conforme à la réglementation et respect du débit réservé

PLAN DE FINANCEMENT

Par financeur :

Financier	Montant prévisionnel € HT	%
AE RMC ⁶	43 800,00	30
CTC	36 500,00	25
Cg 2B	36 500,00	25
OEHC (Maître d'Ouvrage)	29 200,00	20

Par opération détaillé par financeur :

N° Opé.	Intitulé opération - Année de réalisation	MAO	Coût € HT	Financier	Montant € HT	%
1	Travaux de réhabilitation de la prise de Cavichja - 2016 à 2017	OEHC	95 000,00	AE RMC	28 500,00	30
				CTC	23 750,00	25
				Cg 2B	23 750,00	25
				OEHC (Maître d'Ouvrage)	19 000,00	20
2	Travaux de réhabilitation du prétraitement - 2016 à 2017	OEHC	46 000,00	AE RMC	13 800,00	30
				CTC	11 500,00	25
				Cg 2B	11 500,00	25
				OEHC (Maître d'Ouvrage)	9 200,00	20
3	Pose d'un limiteur de débit - 2016 à 2017	OEHC	5 000,00	AE RMC	1 500,00	30
				CTC	1 250,00	25
				Cg 2B	1 250,00	25
				OEHC (Maître d'Ouvrage)	1 000,00	20

⁶ Les financements de l'Agence de l'Eau sont conditionnés aux conclusions de la mise à jour des études sur les réseaux d'eau potable et les bilans besoins/ressources des communes de Galéria et de Manso et à la mise en œuvre des actions B3-1-1, B3-1-2, B3-1-3, B3-1-4, B3-1-5, B3-1-6.

PHASAGE PREVISIONNEL

Début prévu le 01/01/2016 pour 24 mois (2 ans), terminé en 2017

Volet C	Animation, sensibilisation et communication			
Thème (sous-volet)	Sensibilisation et communication	Fiche d'action	C1-1	
Définition Action	Mise en œuvre d'actions de communication et de sensibilisation dans le domaine de l'eau	Commune(s) concernée(s)	Galéria, Manso, Calenzana	
Bassin versant	Maître(s) d'ouvrage	Programmation	Prio.	Coût € HT
Fangu	Parc Naturel Régional de Corse	2013 - 2017	2	18 000,00

GENERALITES

CONTEXTE / PROBLEMATIQUE

L'animation du Contrat de Rivière et la politique de gestion de l'eau portée par le Parc Naturel Régional de Corse sur le bassin versant doit pouvoir s'appuyer sur des outils de communication et de sensibilisation aux problématiques liées à l'eau et aux milieux aquatiques.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

La mise en œuvre d'un programme de communication peut s'articuler autour des actions suivantes :

- ✓ création d'une ligne graphique propre au Contrat de Rivière Fangu ;
- ✓ création, édition et distribution d'un bulletin d'information annuel à destination du grand public et des différents partenaires ;
- ✓ création, édition et distribution de plaquettes techniques grand public ;
- ✓ réalisation de panneaux d'exposition.

OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

- Informer et sensibiliser le grand public sur le Contrat de Rivière Fangu
- Informer les différents partenaires sur l'état d'avancement du Contrat de Rivière.

PLAN DE FINANCEMENT

Par financeur :

Financeur	Montant prévisionnel € HT	%
AE RMC	9 000,00	50
OEC	5 400,00	30
PNRC (Maître d'Ouvrage)	3 600,00	20

Par opération détaillé par financeur :

N° Opé.	Intitulé opération - Année de réalisation	MAO	Coût € HT	Financeur	Montant € HT	%
1	Ligne graphique - 2013	PNRC	1 500,00	AE RMC	750,00	50
				OEC	450,00	30
				PNRC (Maître d'Ouvrage)	300,00	20
2	Bulletin d'information - 2013 à 2017	PNRC	2 000,00	AE RMC	1 000,00	50
				OEC	600,00	30
				PNRC (Maître d'Ouvrage)	400,00	20
3	Plaquette technique - 2013 à 2017	PNRC	5 500,00	AE RMC	2 750,00	50
				OEC	1 650,00	30
				PNRC (Maître d'Ouvrage)	1 100,00	20
4	Exposition - 2013	PNRC	9 000,00	AE RMC	4 500,00	50
				OEC	2 700,00	30
				PNRC (Maître d'Ouvrage)	1 800,00	20

PHASAGE PREVISIONNEL

Début prévu le 01/01/2013 pour 60 mois (5 ans), terminé en 2017

Volet C	Animation, sensibilisation et communication			
Thème (sous-volet)	Animation	Fiche d'action	C2-1	
Définition Action	Bilan intermédiaire du Contrat de Rivière	Commune(s) concernée(s)	Galéria, Manso	
Bassin versant	Maître(s) d'ouvrage	Programmation	Prio.	Coût € HT
Fangu	Parc Naturel Régional de Corse	2015	2	Régie

GENERALITES

CONTEXTE / PROBLEMATIQUE

La mise en œuvre du Contrat de Rivière Fangu est prévue pour une durée de 5 ans (de 2013 à 2017 inclus). A l'issue des trois premières années, un premier bilan technique et financier devra être réalisé en interne pour faire le point sur l'état d'avancement du Contrat, les actions engagées et des difficultés rencontrées.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le bilan intermédiaire a pour objectif :

- ✓ de s'assurer de la bonne dynamique de la démarche ou, à défaut, mettre en évidence les difficultés rencontrées ;
- ✓ de faire le point sur l'état d'avancement dans la mise en œuvre du contrat : actions réalisées et en cours, respect des calendriers... ;
- ✓ de proposer une liste des opérations à inscrire et/ou à modifier pour les deux dernières années du contrat, sous la forme d'un avenant ;
- ✓ d'informer les membres du Comité de bassin, ainsi que l'ensemble des partenaires concernés, sur l'état d'avancement de la démarche ;

Ce bilan intermédiaire devra impérativement comprendre un volet sur l'adéquation besoin / ressource des communes de Galéria et Manso. Il sera établi sur la base du bilan des actions réalisées dans le cadre du sous-volet B3 et

notamment du bilan d'exploitation des forages des deux communes, et de la synthèse du SDAEP.

OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

- Informer les différents partenaires sur l'état d'avancement du Contrat de Rivière.

PLAN DE FINANCEMENT

Opération réalisée en régie par le Parc Naturel Régional de Corse

PHASAGE PREVISIONNEL

Début prévu le 01/06/2015 pour 6 mois

Volet C <i>Animation, sensibilisation et communication</i>				
Thème (sous-volet)	Animation	Fiche d'action	C2-2	
Définition Action	Bilan/ évaluation final du Contrat de Rivière	Commune(s) concernée(s)	Galéria, Manso	
Bassin versant	Maître(s) d'ouvrage	Programmation	Prio.	Coût € HT
Fangu	Parc Naturel Régional de Corse	2017	2	10 000,00

GENERALITES

CONTEXTE / PROBLEMATIQUE

Le PNRC fera réaliser en fin de contrat (fin 2017) une étude bilan / évaluation et prospective du Contrat de Rivière. Cette étude a pour but d'établir d'une part un bilan technique du projet au regard des objectifs fixés, d'autre part une évaluation du contrat et des conditions de sa mise en œuvre (pertinence, efficacité et impact des actions du contrat, organisation locale, synergies entre les partenaires, efficacité des outils...), les raisons des éventuelles difficultés rencontrées, les facteurs de succès etc. Cette démarche doit contribuer à déterminer les suites à donner.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Contrairement au bilan intermédiaire, la réalisation du bilan final sera confiée à un bureau d'étude privé.

OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

- Informer et sensibiliser le grand public sur le Contrat de Rivière Fangu
- Informer les différents partenaires sur l'état d'avancement du Contrat de Rivière.

PLAN DE FINANCEMENT

Par financeur :

Financeur	Montant prévisionnel € HT	%
AE RMC	5 000,00	50
OEC	3 000,00	30
PNRC (Maître d'Ouvrage)	2 000,00	20

PHASAGE PREVISIONNEL

Début prévu le 01/06/2017 pour 6 mois

Volet C	Animation, sensibilisation et communication			
Thème sous volet	Animation	Fiche d'action	C2-3	
Définition Action	Animation, suivi et évaluation de la démarche	Commune(s) concernée(s)	Galéria, Manso, Calenzana	
Bassin versant	Maître(s) d'ouvrage	Programmation	Priorité	Coût € HT
Fangu	Parc Naturel Régional de Corse	2013 - 2017	1	57 805,00

SDAGE - Disposition(s)

4 - 01	Développer la gestion locale et concertée
--------	---

GENERALITES

CONTEXTE / PROBLEMATIQUE

La structure porteuse du Contrat de Rivière devra assurer l'animation, le suivi et la bonne mise en œuvre de la démarche. A cette fin, un technicien de rivière sera mobilisé sur la base d'un quart temps.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Après avoir supervisé la réalisation du dossier définitif de candidature et présenté le dossier définitif au Comité de Bassin de Corse, le rôle du technicien de rivière consistera notamment à :

- ✓ assurer l'animation et le secrétariat technique et administratif du Comité de Rivière du Fangu avec l'appui du secrétariat technique du Comité de Bassin (CTC, DREAL, AE RMC)
- ✓ superviser la réalisation des actions sous maîtrise d'ouvrage PNR de Corse ;
- ✓ assister les maîtres d'ouvrages durant la réalisation des actions ;
- ✓ tenir un tableau de bord du Contrat de Rivière ;
- ✓ assurer la communication interne et externe du Contrat de Rivière ;

- ✓ Elaborer les bilans à mi-parcours et en fin Contrat.

OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

- Mettre en place une gestion globale et concertée des milieux aquatiques

PLAN DE FINANCEMENT

Par financeur :

Financeur	Montant prévisionnel € HT	%
AE RMC ⁷	28 903,00 ⁸	50%

PHASAGE PREVISIONNEL

Début prévu le 01/01/2013 pour 60 mois (5 ans), terminé en 2017

⁷ L'aide de l'Agence de l'Eau porte sur le coût de l'activité du technicien de rivière affecté à la réalisation des missions éligibles.

⁸ Salaire chargé (2964,36 €/mois) x 12 mois x 5 années